



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 DECEMBRE 2025

ONE EXPERIENCE SA
Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 1.206.826 €
Siège social : 8 rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
824 187 579 RCS NANTERRE

SOMMAIRE

1. RAPPORT DE GESTION
2. COMPTES CONSOLIDÉS
3. COMPTES SOCIAUX



RAPPORT DE GESTION

31 DECEMBRE 2025

ONE EXPERIENCE SA
Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 1.206.826 €
Siège social : 8 rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
824 187 579 RCS NANTERRE

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2025
INCLUANT LE RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réuni en assemblée générale ordinaire et extraordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales et statutaires, en vue notamment (i) d'approuver les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 de la société ONE EXPERIENCE SA (la « Société ») et (ii) de vous rendre compte de l'activité de la Société et du Groupe, de notre gestion au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2025.

Il vous sera, par ailleurs, donné lecture des rapports dans lesquels votre Commissaire aux Comptes relate les conditions d'exercice de sa mission et fait état des conclusions auxquelles l'ont amené les divers contrôles et vérifications effectués par ses soins dans le cadre du mandat que vous lui avez confié.

Nous vous précisons que le présent rapport, les rapports sur les comptes annuels (sociaux et consolidés) et spécial du Commissaire aux Comptes ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe des comptes sociaux et des comptes consolidés et, de façon générale, l'ensemble des documents sur lesquels porte le droit de communication des actionnaires, ont été tenus à votre disposition dans les conditions de forme et de délais prévues par la réglementation en vigueur et les statuts de la Société.

L'objet du présent rapport est de vous communiquer des informations sur l'activité de la Société et du Groupe ainsi que des informations nécessaires au vote des résolutions qui vous seront soumises lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire qui se tiendra le 25 juin 2026.



1. Activité du Groupe

La Société est la société-mère du Groupe ONE EXPERIENCE (le « Groupe »), lequel est propriétaire et gestionnaire de lieux d'exception en France (sites événementiels et touristiques, espaces de co-working et co-living).



Fondé en 2017, le Groupe exploite des actifs immobiliers tels que des hôtels, des lieux événementiels, des lieux de coworking et coliving ; tout en développant une stratégie de Bitcoin Treasury Company pour créer de la valeur long-terme en combinant technologie, immobilier et innovation financière.

Le Groupe est la première Bitcoin Treasury Company cotée en bourse avec un vrai sous-jacent immobilier, ce qui lui permet d'avoir un double moteur de création de valeur :



Le Groupe développe ainsi un modèle vertueux basé sur la solidité des actifs réels combinés à la performance d'un actif numérique.

1.1 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

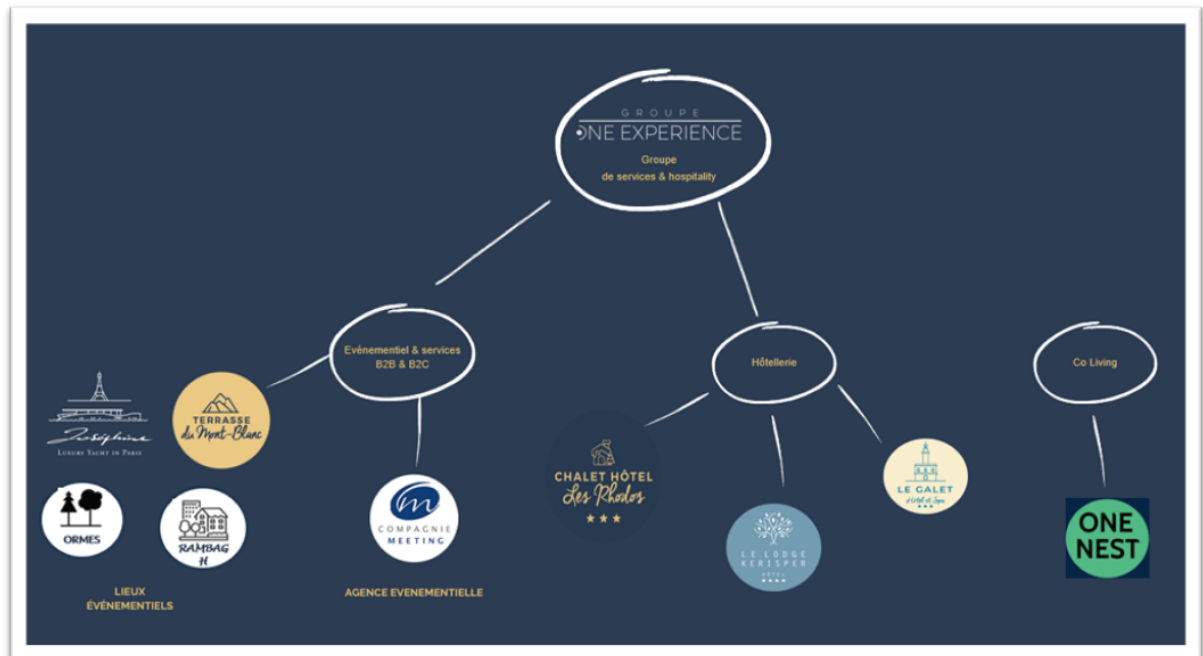
ONE EXPERIENCE poursuit dans la gestion de ses actifs et le développement de ses activités en se focalisant sur la rentabilité. Le groupe a d'ores et déjà rationalisé son portefeuille d'actifs pour se concentrer sur les actifs les plus rentables et il oriente ses investissements vers les activités actuellement les plus contributives dont :

- L'événementiel, essentiellement via la production d'événements BtoB d'envergure avec l'intervention de l'agence Compagnie Meeting, et à travers l'exploitation de ses lieux propriétaires exclusifs tels que le yacht Joséphine parfaitement situé au cœur de Paris

- L'activité d'asset management opérée par « One Nest »,

En ciblant prioritairement la clientèle entreprise et avec notamment de nouveaux projets de développement sur la région Grand Ouest dans l'objectif d'atteindre une taille critique sur ce marché dynamique. Et en faisant évoluer son offre en renforçant son activité d'asset management immobilier au service des investisseurs privés, institutionnels et family offices. La

société les accompagne dans l'identification, l'analyse, la structuration et l'arbitrage d'opportunités d'investissement, en particulier dans l'immobilier tertiaire loué à de grandes enseignes, le résidentiel B2B dédié au logement des salariés, l'hôtellerie et les locaux d'activité. Qu'elles soient menées en direct ou en off-market, ces opérations s'inscrivent dans une logique de sécurisation des actifs et de maîtrise du risque.



1.2 Évènements significatifs de l'exercice 2025

Cessions de filiales et de participations

Néant

Arrêt d'activité

Néant

1.3 Activité en matière de recherche et de développement

La Société n'a engagé aucune démarche en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice 2025.

1.4 Prises de participations significatives dans les sociétés ayant leur siège social en France ou prises de contrôle de telles sociétés intervenues au cours de l'exercice

Néant

1.5 Cession de filiales

Néant

1.6 Création de sociétés filiales ayant leur siège social en France

Néant

1.7 Opérations sur le capital intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 au niveau de la Société

Aux termes des délibérations du Conseil d'administration en date du 12 mai 2025, le capital social a été augmenté d'une somme de 150.000 € suite à l'acquisition définitive d'actions gratuites.

Aux termes des décisions du 28 juillet 2025, le Président Directeur Général, faisant usage de la subdélégation qui lui a été consentie aux termes de la réunion du Conseil d'administration en date du 2 juillet 2025, elle-même conférée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2025, a constaté la réduction du capital social d'un montant de 8.380.950,30 € pour porter le capital social de 9.312.167 € à 931.216,70 € par voie de minoration de la valeur nominale des actions de 1,00 € à 0,10 €.

Aux termes des décisions du 29 juillet 2025, le Président Directeur Général, faisant usage de la subdélégation qui lui a été consentie aux termes de la réunion du Conseil d'administration en date du 2 mai 2025, elle-même conférée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 juin 2024, a constaté la réalisation définitive d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription d'un montant nominal de 109.655,70 € pour porter le capital social de 931.216,70 € à 1.040.872,40 € par émission de 1.096.557 actions de 0,10 euro de valeur nominale suite à l'exercice de 1.096.557 BSA.

Aux termes des décisions du 27 août 2025, le Président Directeur Général, faisant usage de la subdélégation qui lui a été consentie aux termes de la réunion du Conseil d'administration en date du 31 juillet 2025, elle-même conférée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2025, a constaté la réalisation définitive d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 134.425,80 euros pour le porter de 1.040.872,40 euros à 1.175.298,20 euros par émission de 1.344.258 actions de 0,10 euro de valeur nominale.

1.8 Emissions de valeurs mobilières (BSA 2025-2 et ORA)

Aux termes des décisions du 29 août 2025, le Conseil d'administration, faisant usage de la délégation qui lui a été consentie lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2025, a décidé l'émission et l'attribution gratuite de 11.752.982 BSA 2025-2 au profit de l'ensemble des actionnaires de la Société, à raison d'un bon de souscription d'actions par action détenue, donnant droit à souscrire à 1 action de la Société au prix unitaire de 2,50 € pour 19 BSA 2025-2.

Aux termes des décisions du 29 août 2025, le Conseil d'administration, faisant usage de la délégation qui lui a été consentie lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 juin 2025, a décidé l'émission d'un nombre maximal de 5.000 obligations remboursables en actions au profit de l'ensemble des actionnaires de la Société, à raison d'une obligation remboursable en action(s) pour 2.350 actions détenues, pour un prix unitaire de 600 €. Ces 5.000 obligations ont été émises le 17 octobre 2025.

1.9 Evénements intervenus depuis la clôture

Aux termes des décisions du 16 février 2026, le Président Directeur Général faisant usage de la subdélégation qui lui a été consentie aux termes de la réunion du Conseil d'administration du 29 août 2025, elle-même conférée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2025, a constaté la réalisation définitive d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 310,40 € résultant de l'émission de 3.104 actions ordinaires nouvelles suite à l'exercice de 58.976 BSA 2025-2 entre le 10 septembre 2025 et le 13 février 2026. Le capital social de la Société a été ainsi porté de 1.175.298,20 € à 1.175.608,60 €.

Aux termes des décisions du 16 mars 2026, le Président Directeur Général faisant usage de la subdélégation qui lui a été consentie aux termes de la réunion du Conseil d'administration du 29 janvier 2026, elle-même conférée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 juin 2025, a constaté la réalisation définitive d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant nominal de 31.217,40 € résultant de l'émission de 312.174 actions ordinaires nouvelles auxquelles rattachés 10 bons de souscription par action nouvelle (ABSA). Le capital social de la Société a été ainsi porté de 1.175.608,60 € à 1.206.826 €.

1.10 Indication sur l'utilisation des instruments financiers

La Société n'a recours à aucun instrument financier (couverture de change ou de taux).

1.11 Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

1.11.1 Risques liés à l'environnement économique

En raison de la diversité de ses activités, de leurs différents stades de maturité, ainsi que de la pluralité de leurs modèles économiques et secteurs d'intervention, le Groupe évolue dans des environnements susceptibles d'être influencés par les conditions macroéconomiques générales. Celles-ci peuvent notamment être marquées par des cycles de ralentissement économique, des niveaux de taux d'intérêt élevés ou des tensions inflationnistes. Fort de l'expérience acquise lors des récentes périodes de crise, notamment sanitaire, et dans un contexte international demeurant évolutif, le Groupe porte une attention soutenue à ces paramètres et adapte sa gestion avec prudence afin d'en limiter les effets.

1.11.2 Risques de taux d'intérêt

Le risque de taux provient directement des conditions des emprunts que le Groupe a contracté et des placements qu'il a réalisés. Le Groupe utilise des financements à taux fixe ou taux variable (Euribor), qu'il s'agisse de dettes financières à court, moyen ou long terme.

Ce risque résulte d'une éventuelle hausse des taux d'intérêt et donc d'un renchérissement du coût des financements bancaires accordés à cette dernière.

Le Groupe estime ainsi que le degré de criticité de ce risque net est faible, étant considéré que, la part des dettes financières à taux variable dans la structure d'endettement du Groupe est peu significative.

1.11.3 Risques liés aux Bitcoins

La mise en œuvre d'une stratégie de « Trésorerie Bitcoin » l'expose à plusieurs risques, notamment :

- Volatilité du prix du Bitcoin : le prix du Bitcoin est extrêmement volatil et peut entraîner une dépréciation rapide et importante des Bitcoins détenus par la Société ;
- Risques réglementaires et fiscaux : le cadre juridique et fiscal applicable aux actifs numériques évolue rapidement et varie selon les juridictions. Les modifications législatives ou les décisions des autorités de marché pourraient avoir un impact négatif sur la détention et l'utilisation des Bitcoins par la Société ;
- Risques opérationnels et de cybersécurité : la détention de Bitcoins exige la mise en œuvre de mesures de sécurité rigoureuses (portefeuilles numériques sécurisés, clés privées, protocoles de stockage hors ligne). Toute faille de sécurité, perte d'accès aux clés privées ou cyberattaque pourrait entraîner la perte totale ou partielle des Bitcoins.

1.11.4 Risques liés à l'environnement concurrentiel

Les activités du Groupe sont soumises à une concurrence importante. La position du Groupe sur ses marchés est directement dépendante de la qualité des prestations qu'il offre, de sa compétitivité et des relations de confiance qu'il a su instaurer avec ses clients et partenaires. Ses concurrents pourraient avoir plus de ressources à investir tant dans l'acquisition de fonciers d'exception que dans le développement d'activités événementielles corporate ou privés.

La capacité pour ONE EXPERIENCE de gagner en visibilité auprès de ses prospects et à les convertir en clients, la visibilité commerciale de son offre et l'expertise digitale apportée par ses dirigeants, leurs savoir-faire en matière de génération d'audiences qualifiées, de transformation de cette audience, de gestion des réseaux sociaux, et d'animation de communautés digitales et de data management permet au Groupe de considérer ce risque net comme moyen.

1.11.5 Risques liés à la sécurité des données

Le Groupe évolue dans un cadre réglementaire exigeant en matière de confidentialité et de sécurité des données personnelles. Conscient du caractère évolutif de ces législations, il veille à adapter en continu ses pratiques et ses outils afin de répondre aux exigences applicables et de maintenir un haut niveau de protection des données collectées auprès de ses utilisateurs. Cette vigilance implique, le cas échéant, des ajustements organisationnels, techniques ou

financiers, qui s'inscrivent dans une démarche normale d'amélioration continue et de conformité. Le Groupe attache par ailleurs une importance particulière à la confiance de ses utilisateurs et à la préservation de sa réputation, en veillant à sécuriser les informations confidentielles qui lui sont confiées. Dans ce contexte, le Groupe évalue ce risque net à un niveau moyen.

1.11.6 Risques liés au management et hommes-clés

Le succès du Groupe dépend, dans une large mesure, de la contribution, l'expertise et le réseau de ses principaux cadres dirigeants actuels et de certains collaborateurs qualifiés.

Dans le cadre du développement de ses activités, et pour accompagner sa croissance, le Groupe pourrait avoir besoin de personnel qualifié supplémentaire. Le succès du Groupe repose ainsi sur sa capacité à attirer, retenir et motiver un personnel qualifié. Plus particulièrement, le déploiement de l'organisation commerciale et la croissance du chiffre d'affaires du Groupe pourraient être ralentis s'il ne parvenait pas à recruter et/ ou à fidéliser des collaborateurs performants.

Le Groupe estime que le degré de criticité de ce risque net est moyen.

2. Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société – comptes sociaux

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'année précédente. Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, le chiffre d'affaires s'est élevé à 225.000 € contre (25.000) € pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint un total de 175.153 € contre 132.318 € pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 à 49.849 € contre (157.315) € pour l'exercice précédent.

Le résultat financier ressort pour l'exercice à (356.863) € contre 69.894 € pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts s'établit ainsi à (307.014) € contre (87.421) € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel de 1.968 €, l'exercice clos le 31 décembre 2025 se traduit par une perte de (305.046) € contre une perte de (5.278) € pour l'exercice précédent.

3. Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe – comptes consolidés

Chiffre d'affaires de 4,6 M€ en 2025, en progression soutenue de +7%

ONE EXPERIENCE a réalisé un chiffre d'affaires en croissance de +7% par rapport à l'année précédente. Cette performance est portée par les activités événementielles, notamment autour des lieux d'exception détenus par le Groupe. Les activités hôtelières sont restées quant à elles globalement stables.

EBITDA bénéficiaire, en croissance de 0,4M€

En 2025, l'EBITDA ressort positif à +16 K€, en nette amélioration par rapport à la perte de -420 K€ enregistrée un an plus tôt.

Le Groupe recueille les fruits de ses actions d'optimisation des coûts avec une baisse des charges d'exploitation de -4%, incluant notamment une réduction des charges de personnel et des autres achats et charges externes.

Le résultat d'exploitation reste déficitaire du fait des amortissements, mais s'améliore de 0,5 M€ en un an.

Le résultat financier, qui comprend la dépréciation des bitcoins, impacte le résultat net, qui atteint ainsi -0,8 M€ ; en nette amélioration par rapport à 2024, à hauteur de +0,6 M€.

Situation bilancielle au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025, les capitaux propres de ONE EXPERIENCE s'élevaient à 7,6 M€. Le groupe a poursuivi sa stratégie de désendettement et a remboursé des emprunts à hauteur de 388 K€, réduisant la dette financière brute (hors emprunts obligataires) à 1,8 M€ (vs. 2,3 M€ à fin 2024). La trésorerie disponible, incluant VMP, est en nette amélioration et atteint 2,3 M€ (vs. 0,4 M€ à fin 2024). Le taux d'endettement net est limité à 24% des capitaux propres.

Perspectives

ONE EXPERIENCE aborde 2026 avec confiance, en s'appuyant sur la solidité de ses activités historiques et en amorçant une nouvelle dynamique d'innovation financière.

Le Groupe s'appuie sur un socle immobilier rentable et pérenne, qui constitue un moteur de revenus stables et récurrents. Ce cœur de métier historique continue de démontrer sa résilience, offrant une base solide pour construire la croissance future du Groupe.

Le groupe prévoit en 2026, la création de ONE HOSPITALITY ASSETS en association (49% pour ONE EXPERIENCE) avec Groupe Dassin filiale dédiée à l'acquisition « murs & fonds » d'hôtels sous enseigne, en association avec Groupe Dassin

Cette initiative s'inscrit dans la stratégie du Groupe visant à développer son exposition à des actifs tangibles, générateurs de revenus récurrents, et vient consolider son positionnement dans l'écosystème de l'hospitality.

Une classe d'actifs reconnue pour sa résilience

L'hôtellerie "murs & fonds" constitue une classe d'actifs historiquement recherchée pour ses caractéristiques :

- Revenus récurrents et visibilité issus de l'exploitation combinée du foncier et du fonds de commerce
- Ancrage dans des emplacements stratégiques à forte attractivité
- Capacité d'adaptation aux cycles économiques
- Approche long terme fondée sur la valorisation progressive des actifs

Groupe Dassin déploie une plateforme d'exploitation significative qui compte aujourd'hui plus de 48 hôtels en France, représentant plus de 3 200 chambres, sous ses propres enseignes (Lemon Hôtels, Egg Hôtels) ainsi qu'en franchise sous les enseignes de groupes internationaux tels que Accor et Louvre Hotels Group. L'expertise opérationnelle de Groupe Dassin constitue un atout clé pour identifier, structurer et exploiter des actifs hôteliers dans un objectif de création de valeur durable.

4. Présentation des comptes – Méthodes d'évaluation

Nous vous précisons que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'année précédente.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base de continuité d'exploitation et d'indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Nous vous précisons qu'aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels, comme dans les méthodes d'évaluation retenues.

5. Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes consolidés (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de (754) K€. Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes sociaux (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de (305.046) €.

Nous vous proposerons également de bien vouloir approuver l'affectation suivante :

- au compte « report à nouveau » pour (305.046) €.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividende depuis sa constitution.

6. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts nous vous demanderons également, lors de l'assemblée, de constater qu'aucune charge somptuaire n'a été enregistrée au cours de l'exercice.

7. Information sur les délais de paiement « fournisseurs » et « clients »

En application des dispositions des articles L. 441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, nous vous apportons les précisions suivantes au regard des délais de paiements fournisseurs et clients :

Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Article D. 441 I, 1° du Code de commerce : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					13
Montant total des factures concernées (TTC)	6 565 €	13 860 €		19 598 €	40 023 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	1%	2%		2%	5%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice					
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues (TTC)	0				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article L 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Application des délais légaux				

Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu :

Article D. 441 I, 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					0
Montant total des factures concernées (TTC)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	0%	0%	0%	0%	0%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues					0
Montant total des factures exclues (TTC)					0
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L 441-6 ou article <u>L 441-3</u> du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement					Application des délais légaux

Tableau des résultats des cinq derniers exercices clos

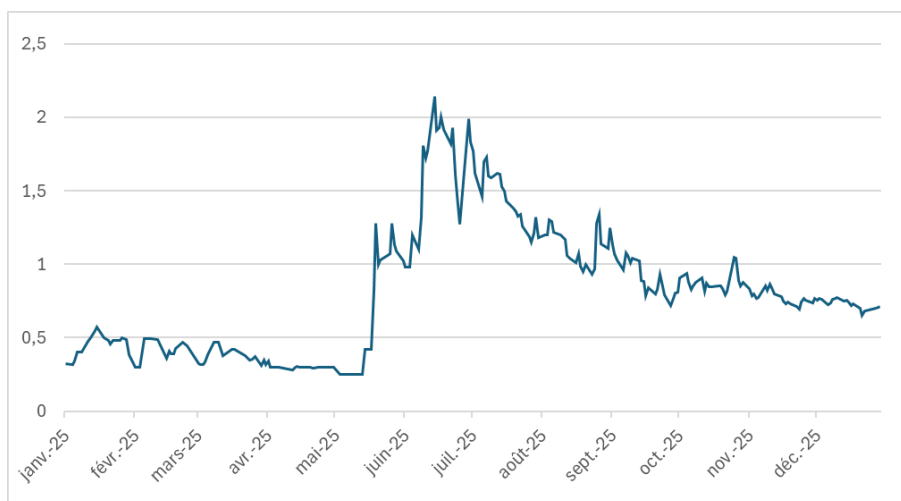
Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats des cinq derniers exercices clos de la Société figure ci-dessous :

	2025	2024	2023	2022	2021
CAPITAL					
Capital social	1.175.298 €	9.162.161 €	9.162.161 €	7.866.712 €	7.743.312 €
Nombre d'actions ordinaires	11.752.980	9.162.161	9.162.161	7.866.712	7.743.312
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote)	-	-	-	-	-
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	225.000 €	(25.000) €	25.000 €	0 €	0 €
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	104.100 €	(87.421) €	(1.019.264) €	(480.597) €	(74.270) €
Impôt sur les bénéfices	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Participation des salariés	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(305.046) €	(5.278) €	(1.019.264) €	(480.597) €	(74.270) €
RESULTATS PAR ACTION					
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0,089 €	(0,010) €	(0,111) €	(0,061) €	(0,010) €
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(0,260) €	(0,001) €	(0,111) €	(0,061) €	(0,010) €
Dividende attribué à chaque action	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
PERSONNEL					
Effectif moyen	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	-	-	-	-	-

8. Evolution du titre admis sur le marché Euronext Growth Paris au cours de l'exercice 2025

Au 31 décembre 2025, le cours de l'action, admise aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris (code ISIN FR0013266772 ALEXP) s'établissait à 0,715 €.

Evolution du cours de l'action de la Société durant l'exercice 2025 :



9. Situation des filiales et participations au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025 votre Société détenait directement/indirectement :

Au 31 décembre 2025 votre Société détenait directement/indirectement :

- **COMPAGNIE MEETING** : Détention directe de 100% du capital et des droits de vote de la société COMPAGNIE MEETING, société par actions simplifiée au capital de 60.000 € dont le siège se situe 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 413 893 447 R.C.S. Nanterre. Cette société a réalisé en 2025 un chiffre d'affaires de 2,501.734 € et un résultat net de 5.769 €.
- **DIMOBA** : détention directe de 100% du capital et des droits de vote de la société DIMOBA, société par actions simplifiée au capital de 3.019.417 €, dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 828 280 560 R.C.S NANTERRE. Cette société a réalisé en 2025 un chiffre d'affaires de 404.187 € et un résultat net de (121.424) €.
- **GALET** : détention directe de 100% du capital et des droits de vote de la société GALET, société par actions simplifiée au capital de 15.315 €, dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 894 184 738 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2025 un chiffre d'affaires de 404.187 € et un résultat net de (121.424) €.
- **INVESTOKEN** : détention directe de 20% du capital et des droits de vote de la société INVESTOKEN, société par actions simplifiée au capital de 10.000 €, dont le siège social se situe 80 AVENUE VICTOR HUGO, 75016 Paris. Cette société a réalisé en 2025 un chiffre d'affaires de 0€ et un résultat net de 265,830 €.

PARIS et immatriculée sous le numéro unique 913 424 495 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2024, derniers comptes disponibles, un chiffre d'affaires de 5.000 € et un résultat net de (11.199) €.

- **INVESTOKEN REALTY** : détention indirecte de 20% du capital et des droits de vote de la société INVESTOKEN REALTY, société par actions simplifiées au capital de 10.000 €, dont le siège social se situe 80 AVENUE VICTOR HUGO, 75016 PARIS et immatriculée sous le numéro unique 920 899 689 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2024, derniers comptes disponibles, un chiffre d'affaires de 84.789 € et un résultat net de (34.121) €.
- **JAF0 MARITIME** : détention directe de 100 % du capital et des droits de vote de la société JAF0 MARITIME, société à responsabilité limitée au capital de 7.622,45 € dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 408 786 424 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2025 un chiffre d'affaires de 102.000 € et un résultat net de (10.703) €.
- **KERISPER** : détention directe de 20% du capital et des droits de vote de la société KERISPER, société par actions simplifiée au capital de 10.000 € dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 904 955 762 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2025 un chiffre d'affaires de 0 € et un résultat net de (47.063) €.
- **LES ORMES** : détention directe de 100% du capital et des droits de vote de la société LES ORMES, société par actions simplifiée au capital de 3.000 €, dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 892 378 423 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2025 un chiffre d'affaires de 0 € et un résultat net de (22.050) €.
- **LES TERRASSES DU MONT BLANC** : détention directe de 100 % du capital et des droits de vote de la société LES TERRASSES DU MONT BLANC, société civile immobilière au capital de 1.000 € dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 819 676 123 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2025 un chiffre d'affaires de 132.000 € et un résultat net de (62.018) €.
- **LE LODGE KERISPER** : détention indirecte de 20 % du capital et des droits de vote de la société LE LODGE KERISPER, société à responsabilité limitée au capital de 100.000 € dont le siège social est situé 4, rue du Latz - 56470 LA TRINITÉ-SUR-MER et immatriculée sous le numéro unique 452 283 989 RCS LORIENT. Cette société a réalisé en 2025 un chiffre d'affaires de 681.271 € et un résultat net de 9.041 €.
- **MURS GALET** : détention directe de 9,79% du capital et des droits de vote de la société MURS GALET, société par actions simplifiée au capital de 15.315 €, dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 894 251 842 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2025 un chiffre d'affaires de 65.291€ et un résultat net de (23.831) €.
- **ONE EXPERIENCE FACTORY** : détention directe de 100% du capital et des droits de vote de la société ONE EXPERIENCE FACTORY, société par actions simplifiée au capital de 23.799 €, dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 831 284 849 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2025 un chiffre d'affaires de 888.561 € et un résultat net de (426.903) €.
- **ONE EXPERIENCE HOTELS** : détention directe de 100% du capital et des droits de vote de la société ONE EXPERIENCE HOTELS, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 € dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 849 492 244 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2025 un chiffre d'affaires de 525.457 € et un résultat net de (45.435) €.
- **ONE NEST** : détention directe de 51% du capital et des droits de vote de la société ONE NEST, société par

actions simplifiée au capital de 1.000 € dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 912 642 139 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2025 un chiffre d'affaires de 368.371 € et un résultat net de 47.731 €.

- **RAMBAGH** : détention directe de 100% du capital et des droits de vote de la société RAMBAGH, société à responsabilité limitée de droit marocain au capital de 100.000 € dont le siège social se situe 61, Quartier Industriel Sidi Ghanem – 40000 MARRAKECH (MAROC) et immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés sous le numéro 19463. Cette société a réalisé en 2025 un chiffre d'affaires de 52.418 € et un résultat net de 8.375 €.
- **RHODOS** : détention directe de 100% du capital et des droits de vote de la société RHODOS, société civile

immobilière au capital de 1.000 € dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 849 449 947 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2025 un chiffre d'affaires de 78.000 € et un résultat net de (26.055) €.

- **PATRIMONIA ONE NEST 1** : détention indirecte de 9,86% du capital et des droits de vote de la société PATRIMONIA ONE NEST 1, société par actions simplifiée au capital de 1.099.500 € dont le siège social se situe 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 978 642 270 RCS NANTERRE. Cette société a réalisé en 2025 un chiffre d'affaires de 50 577 € et un résultat net de (321.026) €.

10. Situation des succursales au 31 décembre 2025

Néant

11. Participations croisées

Néant

12. Répartition du capital de la Société

La répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2025 figure ci-dessous. Par application des dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, nous vous informons que l'identité des personnes physiques et morales détenant directement ou indirectement un nombre d'actions du vingtième (5%), du dixième (10%), des trois vingtièmes (15%), du cinquième (20%), du quart (25%), du tiers (33,33%), de la moitié (50%), des deux tiers (66,66%), des dix-huit vingtièmes (90%) ou des dix-neuf vingtièmes (95%) du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales dans la Société à la fin du dernier exercice clos (i.e. 31 décembre 2025) est indiquée dans le tableau qui figure ci-après.

Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2025 :

ACTIONNAIRE	% DETENTION	% DROITS DE VOTE
CTB	25,73%	25,73%
ENGUEHARD	6,05%	6,05%
FLOTTANT	68,22%	68,22%
TOTAL	100%	100%

13. BSPCE – BSA

Au 31 décembre 2025, il existe 11.695.431 BSA 2025-2 en circulation.

14. Programme de rachat d'actions – Actions auto détenues

Le contrat de liquidité portant sur les actions ONE EXPERIENCE confié par la société à TSAF, a été suspendu à partir du 11 septembre 2023.

15. Fonds Propres - Endettement

Au 31 décembre 2025, la Société bénéficie de capitaux propres positifs de 10.544.065 €.

16. Cautionnement, avals, garanties et suretés

Néant

17. Montant des prêts interentreprises

En application des dispositions des articles L. 511-6 et R. 511-2-1-1 II du Code monétaire et financier, les sociétés par actions dont les comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes doivent communiquer dans le rapport de gestion le montant des prêts à moins de trois ans consentis aux entreprises avec lesquelles elles entretiennent des liens économiques, tel qu'attesté par le Commissaire aux Comptes (régime différent des prêts intragroupes autorisés par l'article L. 511-7 du Code monétaire et financier).

Aucune convention de cette nature n'est à signaler au sein de la Société au titre de l'exercice écoulé.

18. Pratiques anticoncurrentielles

En application des dispositions de l'article L. 464-2 du Code de commerce, il est précisé que l'Autorité de la Concurrence n'a ordonné aucune injonction ou sanctions pour pratiques anticoncurrentielles à l'encontre de la Société ou d'une société du Groupe.

19. Commissaires aux Comptes

Lors de l'Assemblée Générale de la Société du 28 juin 2023, les actionnaires ont renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes de la société BCRH & ASSOCIES pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Rémunérations du Commissaire aux Comptes

Au niveau de l'ensemble du Groupe, les honoraires du Commissaire aux Comptes au cours de l'exercice 2025 s'élèvent à 61 K€.

20. Etat de la participation des salariés au capital social (art. L 225-102 du Code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2025, les actions détenues collectivement par les salariés représentent moins de 3% du capital social.

21. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37 alinéa 6, L. 225-68 alinéa 6 et L. 226-10 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise lequel est inclus dans le présent rapport de gestion par application des dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce.

21.1 Gouvernance d'entreprise

Durant l'exercice 2025, aucune modification de gouvernance n'a été apportée.

Le Conseil d'administration de la société est actuellement composé de 3 membres :

- M. Edouard MASSEAU – Président du Conseil d'administration et Directeur Général ;
- M. Gilles ENGUEHARD – Administrateur ;
- Mme Elodie BRETAUDEAU FONTEILLES – Administratrice.

21.2 Mandataires sociaux : mandats et fonctions exercées

– Liste des mandats et fonctions dans la Société

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés durant l'exercice écoulé au sein de la Société par chacun des mandataires sociaux :

Conseil d'Administration

Nom, prénom	Fonctions	Date de nomination en qualité d'administrateur	Date d'expiration du mandat d'administrateur
M. Edouard MASSEAU	Président Directeur Général Administrateur	13.12.2021	Exercice clos le 31.12.2028
M. Gilles ENGUEHARD	Administrateur	24.06.2017	Exercice clos le 31.12.2028
Mme. Elodie BRETAUDEAU FONTEILLES	Administratrice	29.09.2022	Exercice clos le 31.12.2028

Direction Générale

Nom, prénom	Fonctions	Date de nomination en qualité de Directeur Général	Date d'expiration du mandat de Directeur Général
M. Edouard MASSEAU	Président Directeur Général Administrateur	10.05.2022	-

– Liste des mandats et fonctions des dirigeants de la Société

M. Edouard MASSEAU, Président du Conseil d'Administration, Directeur général et Administrateur de la Société est également :

Au sein du Groupe ONE EXPERIENCE :

- Gérant de la société **JAFO MARITIME**, société à responsabilité limitée ayant son siège social situé 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et

immatriculée sous le numéro unique 408 786 424 RCS NANTERRE.

- Gérant de la société **LES TERRASSES DU MONT BLANC**, société civile immobilière ayant son siège social situé 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE

- BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 819 676 123 RCS NANTERRE.
- Gérant de la société **ONE EXPERIENCE HOTELS**, société à responsabilité limitée ayant son siège social situé 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 849 492 244 RCS NANTERRE.
 - Gérant de la société **RHODOS**, société civile immobilière ayant son siège social situé 8, rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT et immatriculée sous le numéro unique 849 449 947 RCS NANTERRE.
 - Gérant de la société **LE LODGE KERISPER**, société à responsabilité limitée ayant son siège social situé 4, rue du Latz - 56470 LA TRINITÉ-SUR-MER et immatriculée sous le numéro unique 452 283 989 RCS LORIENT.

M. Gilles ENGUEHARD, Administrateur, est également :

Au sein du Groupe ONE EXPERIENCE :

Néant

Autres mandats :

- Gérant de la société **IMMO PARK MONTERA**, société civile immobilière ayant son siège social situé 35, avenue du Petit Parc – 94300 VINCENNES et immatriculée sous le numéro unique 837 856 913 RCS de CRETEIL.
- Gérant de la société **ROSHEART FINANCES**, société à responsabilité limitée ayant son siège social situé 16 rue de la Plaine, 75020 PARIS et immatriculée sous le numéro unique 434 128 690 au RCS PARIS.
- Président de la société **NETWORK FINANCES 2**, société par actions simplifiée ayant son siège social situé 16 rue de la Plaine, 75020 PARIS et immatriculée sous le numéro unique 749 813 853 RCS PARIS.

Mme Elodie BRETAUDEAU FONTEILLES, Administratrice, est également :

Au sein du Groupe ONE EXPERIENCE :

Néant

Autres mandats :

Néant

21.3 Rémunération des dirigeants

Au niveau du Groupe, Edouard MASSEAU est rémunéré via la société Menallen, dont il est l'associé unique et le seul gérant, au titre du mandat social de Directeur Général de la société ONE EXPERIENCE FACTORY. Sa rémunération à ce titre s'élève à 10K€ HT par mois. Menallen a également été rémunéré par la société ONE EXPERIENCE SA à hauteur de 41K€ HT au titre de l'accompagnement et conseil stratégique notamment dans le cadre d'acquisitions ; et par la société ONE NEST à hauteur de 55K€ HT au titre de l'accompagnement et conseil stratégique.

21.4 Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Nous vous demandons, conformément à l'article L. 225-40 du Code de commerce, d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et qui se sont poursuivies ou qui ont été conclues au cours de l'exercice écoulé après avoir été régulièrement autorisées par votre Conseil d'Administration.

Votre Commissaire aux Comptes a été dûment avisé de ces conventions qu'il a décrites dans son rapport spécial.

21.5 Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs

Vous trouverez ci-après, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, alinéa 3, du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code.

Délégations de l'assemblée générale au conseil d'administration	Fin de la délégation	Utilisation en 2025
<u>Assemblée Générale du 25 juin 2025</u> : Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce. Plafond : 3.300.000€ Durée : 18 mois	25.12.2026	Néant
<u>Assemblée Générale du 25 juin 2025</u> : Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de décider, soit l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, soit l'incorporation au capital de bénéfices, réserves ou primes. Plafond : 10.000.000 € Durée : 26 mois	25.08.2027	Néant
<u>Assemblée Générale du 25 juin 2025</u> : Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'une ou plusieurs augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories définies de personnes conformément aux dispositions de l'article L.225-138 du Code de commerce). Plafond : 100.000.000 € Durée : 18 mois	25.12.2026	Néant
<u>Assemblée Générale du 25 juin 2025</u> : Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par l'émission d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'une offre au public visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier (placement privé). Plafond : 100.000.000 € Durée : 26 mois	25.08.2027	Néant
<u>Assemblée Générale du 25 juin 2025</u> : Délégation de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public, autre que celles visées à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier, par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société. Plafond : 100.000.000 € Durée : 26 mois	25.08.2027	Néant
<u>Assemblée Générale du 25 juin 2025</u> : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, notamment des bons de souscription d'actions attribués gratuitement à tous les actionnaires, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Plafond : 100.000.000 € Durée : 26 mois	25.08.2027	Utilisation en 2025 à hauteur de : <ul style="list-style-type: none"> - 134.425,80 € ; - 11.752.982 BSA 2025-2 attribués gratuitement à tous les actionnaires donnant droit à souscrire à une action de la Société au prix de souscription de 2,50€ pour 19 BSA 2025-2 ; - 5.000.000 € (ORA)

<u>Assemblée Générale du 25 juin 2025</u> : Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto détenues. Plafond : 10% du capital Durée : 24 mois	25.06.2027	Néant
<u>Assemblée Générale du 25 juin 2025</u> : Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise. Plafond : 500.000 euros Durée : 18 mois	25.12.2026	Néant
<u>Assemblée Générale du 25 juin 2025</u> : Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne entreprise en application des articles L. 3332-18 du Code du travail Plafond : 3% du capital social Durée : 26 mois	25.08.2027	Néant
<u>Assemblée Générale du 25 juin 2025</u> : Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration en vue de procéder à des attributions d'actions gratuites existantes ou à créer Plafond : 15% du capital social Durée : 38 mois	25.08.2028	Néant

21.6 Liste des opérations sur titres réalisées au cours de l'exercice 2025

Opérations réalisées au cours de l'exercice 2025 sur les titres de la Société par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et selon les modalités prévues par l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) :

Néant

Toutes opérations auraient fait l'objet d'une déclaration auprès de l'AMF.

21.7 Actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux

Conformément à l'article L. 225-197-1 II.-al 4 du Code de commerce, nous vous informons que les 150.000 actions gratuites attribuées à M. Edouard Masseur par décision du Conseil d'administration en date du 9 juin 2023 font l'objet des restrictions suivantes :

Le bénéficiaire est tenu de conserver 10 % (dix pour cent) des actions gratuites acquises au nominatif jusqu'à la cessation de ses fonctions.

22. Liste des transactions effectuées avec des parties liées au cours de l'exercice qui ont eu une influence significative sur la situation financière ou les résultats de la Société

Néant

23. Changements affectant les transactions avec des parties liées décrites dans le précédent rapport susceptible d'affecter significativement la situation financière de la Société sur l'année en cours

Néant

Conclusion

Si vous approuvez les comptes sociaux et consolidés tels qu'ils vous sont présentés, vous voudrez bien alors donner à vos administrateurs quitus de leur gestion et au Commissaire aux comptes quitus de sa mission pour l'exercice considéré.

Nous sommes à votre disposition pour répondre aux questions que vous voudrez bien nous poser préalablement au vote des résolutions qui seront soumises à vos suffrages.

Votre conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration



COMPTES CONSOLIDES

31 DECEMBRE 2025

ONE EXPERIENCE SA

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 1.206.826 €
Siège social : 8 rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
824 187 579 RCS NANTERRE

ONE EXPERIENCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

BCRH & ASSOCIES (Membre du réseau PKF Arsilon)

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

ONE EXPERIENCE
8 RUE DANJOU
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ONE EXPERIENCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Principes et méthodes comptables » de l'annexe, qui présente l'information relative aux changements de méthodes comptables consécutifs à l'entrée en vigueur du règlement ANC 2022-06, ainsi que, le cas échéant, leurs incidences sur les états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

La note « Écarts d'acquisition » de la partie « Principes et méthodes des comptes consolidés » de l'annexe aux comptes consolidés expose les modalités appliquées par votre société en matière d'évaluation des écarts d'acquisition.

Les écarts d'acquisition constituant un poste significatif des comptes consolidés et leur évaluation reposant sur des estimations de la direction, notamment au regard des perspectives de flux de trésorerie futurs, ce sujet a représenté un point d'attention particulier dans le cadre de notre audit.

Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition telles qu'exposées dans cette note, à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les prévisions de flux de trésorerie futurs actualisés, ainsi qu'à revoir les calculs effectués par votre société.

Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le caractère raisonnable de ces estimations et le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes consolidés adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

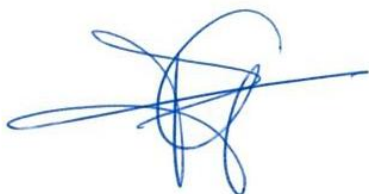
- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 29 avril 2026

Le Commissaire aux comptes
BCRH & ASSOCIES (Membre du réseau PKF Arsilon)

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Paul GAUTEUR

GRUPE ONE EXPERIENCE



GROUPE ONE EXPERIENCE

Comptes consolidés
Exercice clos le
31/12/2025

Ce document contient 40 pages

Sommaire général

Bilan consolidé	4
Compte de résultat consolidé	5
Annexe aux comptes consolidés	6

Tous les montants sont exprimés en milliers d'€uros

Bilan consolidé

Actif	Note n°	2025.12	2024.12
Immobilisations incorporelles	4.1	8 077	8 061
(Dont écarts d'acquisition positifs)	4.1.1	7 565	7 549
Immobilisations corporelles	4.2	2 607	2 855
Immobilisations financières	4.3	24	23
Titres mis en équivalence	4.4	(514)	(504)
Actif Immobilisé		10 194	10 434
Stocks et en-cours	4.5	-	-
Clients et comptes rattachés	4.6	672	716
Autres créances et comptes de régularisation (1)	4.7	1 394	1 995
Valeurs mobilières de placement	4.10	1 670	-
Disponibilités	4.10	654	437
Actif Circulant		4 390	3 147
Total de l'actif		14 584	13 581

(1) Dont impôts différés actifs

Passif	Note n°	2025.12	2024.12
Capital (2)	4.12	1 175	9 162
Primes (2)	4.13	3 112	1 968
Réserves	4.13	4 035	(3 020)
Réserves de conversion groupe	4.13	(2)	(4)
Résultat de l'exercice	4.13	(754)	(1 326)
Réserves et résultat consolidés (3)		3 281	(4 346)
Capitaux propres (Part du groupe)		7 566	6 780
Intérêts minoritaires	4.13	(5)	(29)
Capitaux propres totaux	4.13	7 561	6 751
Provisions	4.14.1	19	15
Emprunts et dettes financières	4.15.1	4 350	2 253
Fournisseurs et comptes rattachés	4.16	1 190	1 254
Autres dettes et comptes de régularisation (4)	4.17	1 464	3 311
- Dont écarts d'acquisition négatifs		-	-
Dettes	4.18	7 004	6 815
Total du passif		14 584	13 581

(2) De l'entité mère consolidante

(3) Dont résultat net de l'exercice

(4) Dont impôts différés passifs

Compte de résultat consolidé

Montants en K€	Note n°	2025.12	2024.12
Chiffre d'affaires	5.1	4 571	4 237
Autres produits d'exploitation	5.2	58	78
Total des produits d'exploitation		4 630	4 315
Achats consommés	5.3	(2 692)	(2 241)
Charges de personnel (1)	5.4	(477)	(1 003)
Autres charges d'exploitation	5.5	(1 343)	(1 465)
Impôts et taxes		(101)	(26)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (2)	5.6	(332)	(429)
Total des charges d'exploitation		(4 945)	(5 164)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations et reprises des écarts d'acquisition		(316)	(849)
Dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs liés aux entités intégrées		-	-
Reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées		-	-
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition liés aux entités intégrées		(316)	(849)
Résultat financier	5.7	(525)	(47)
Charges et produits exceptionnels	5.8	111	(459)
Impôts sur les résultats	6.1	9	(6)
Résultat net des entités intégrées		(720)	(1 360)
Résultat des sociétés mises en équivalence	5.9	(10)	4
Résultat net de l'ensemble consolidé		(730)	(1 355)
Intérêts minoritaires		23	(29)
Résultat net (part du groupe)		(754)	(1 326)

	31/12/2025	31/12/2024
EBITDA	16	(420)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	0
Dotations aux amortissements et provisions.[1]	(332)	(429)
EBIT	(316)	(849)

Annexe aux comptes consolidés

Tous les montants sont exprimés en milliers d'€uros

Sommaire de l'annexe aux comptes consolidés

1.	Faits significatifs	10
1.1.	Faits significatifs de l'exercice	10
1.2.	Evènements postérieurs à la clôture	10
2.	Activité et périmètre	11
2.1.	Activités	11
2.2.	Organigramme au 31/12/2025	11
2.3.	Entités consolidées	12
2.4.	Entités exclues du périmètre de consolidation	12
3.	Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes comptables et règles d'évaluation	13
3.1.	Référentiel comptable	13
3.2.	Changements comptables	13
3.2.1.	Changement de méthode comptable suite à un changement de réglementation comptable	13
3.2.1.1.	<i>Première application du règlement ANC 2022-06</i>	13
3.2.1.2.	<i>Première application du règlement ANC 2024-05</i>	14
3.2.2.	Changement d'estimation :	14
3.2.3.	Corrections d'erreurs	14
3.3.	Modalités de consolidation	15
3.3.1.	Méthodes de consolidation	15
3.4.	Méthodes comptables et règles d'évaluation	16
3.4.1.	Immobilisations incorporelles	16
3.4.1.1.	<i>Ecarts d'acquisition</i>	16
3.4.1.2.	<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	18
3.4.1.3.	<i>Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles</i>	18
3.4.2.	Immobilisations corporelles	18
3.4.3.	Contrats de crédit-bail et contrats assimilés	19
3.4.4.	Dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	19
3.4.5.	Immobilisations financières	20
3.4.6.	Titres mis en équivalence	20
3.4.7.	Stocks et en-cours	20
3.4.8.	Clients et comptes rattachés	20
3.4.9.	Autres créances et comptes de régularisation	20
3.4.9.1.	<i>Impôts différés</i>	20
3.4.10.	Valeurs mobilières de placement	21

3.4.11.	Subventions d'investissement	22
3.4.12.	Provisions	22
3.4.13.	Engagements de retraite et avantages similaires	22
3.4.13.1.	<i>Engagements de retraite</i>	22
3.4.14.	Dettes	22
3.4.15.	Produits	22
3.4.16.	Résultats par action/résultat dilué par action	22
<hr/>		
4.	Notes sur les postes du bilan	23
<hr/>		
4.1.	Immobilisations incorporelles	23
4.1.1.	Détail des écarts d'acquisition positifs	24
4.2.	Immobilisations corporelles	25
4.3.	Immobilisations financières	26
4.4.	Titres mis en équivalence	26
4.5.	Stocks et en-cours	26
4.6.	Clients et comptes rattachés	27
4.7.	Autres créances et comptes de régularisation	27
4.8.	Dépréciations sur actifs	28
4.9.	Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice	28
4.10.	Valeurs mobilières de placements – Disponibilités	28
4.11.	Tableau des flux de trésorerie	29
4.12.	Composition du capital social	30
4.13.	Tableau de variation des capitaux propres consolidés	30
4.14.	Provisions	30
4.14.1.	Récapitulatif	30
4.15.	Emprunts et dettes financières	31
4.15.1.	Variation des emprunts et dettes financières	31
4.15.2.	Nature et échéances des emprunts et dettes financières	31
4.16.	Fournisseurs et comptes rattachés	32
4.17.	Les autres dettes et comptes de régularisation	32
4.18.	Etat des échéances de dettes à la clôture	32
4.19.	Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées	33
4.20.	Rémunération des organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entité consolidante.	33
<hr/>		
5.	Postes du compte de résultat	34
<hr/>		
5.1.	Ventilation du chiffre d'affaires	34
5.2.	Autres produits d'exploitation	34
5.3.	Achats consommés	34
5.4.	Charges de personnel	35
5.5.	Autres charges d'exploitation	35
5.6.	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	36

5.7.	Charges et produits financiers	36
5.8.	Charges et produits exceptionnels	37
5.9.	Résultat net lié aux entités mises en équivalence	37
<hr/>		
6.	Impôts sur les résultats	38
<hr/>		
6.1.	Ventilation impôts exigibles / impôts différés	38
6.2.	Détail des postes d'impôts différés	38
6.3.	Preuve d'impôt	39
<hr/>		
7.	Autres informations	40
<hr/>		
7.1.	Effectif moyen	40
7.2.	Honoraires des commissaires aux comptes	40

1. Faits significatifs

1.1. Faits significatifs de l'exercice

La société ONE EXPERIENCE a procédé à plusieurs opérations sur son capital social :

- Une augmentation de capital le 12 mai 2025 par l'attribution définitive de 150 000 Actions Gratuites au profit de M. Edouard MASSEAU d'un montant unitaire de 1€ de valeur nominale.
- Une réduction de capital non motivée par des pertes le 2 juillet 2025 de 8 380 950,30 euros par voie de diminution de la valeur nominale des actions de 1 euro à 0,10 euro.
- Une augmentation de capital le 31 juillet 2025 par attribution de 1 096 557 bons de souscription d'action d'une valeur nominale de 0,10 euro
- Une augmentation de capital le 27 août 2025 par attribution de 1 344 258 actions d'une valeur nominale de 0,10 euro, divisées en 242 915 actions en numéraire en espèce et 1 101 343 actions en numéraire par compensation de créance.

1.2. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement susceptible d'avoir une influence significative sur le patrimoine et la situation financière du groupe n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

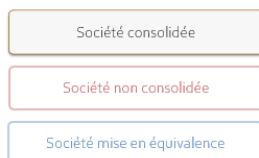
2. Activité et périmètre

2.1. Activités

La société One experience, société consolidante du Groupe One experience, est une société anonyme de droit français, cotée sur le marché Euronext Growth Paris. Son siège social est situé au 8, rue Barthélémy Danjou, 92100 Boulogne Billancourt.

Le Groupe est propriétaire et gestionnaire de lieux d'exception en France : sites évènementiels et touristiques, hôtels, espaces de co-living et co-working.

2.2. Organigramme au 31/12/2025



2.3. Entités consolidées

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

Sociétés	N° Siren	Siège social	Méthode de consolidation 31/12/2025	Méthode de consolidation 31/12/2024	% contrôle 31/12/2025	% contrôle 31/12/2024	% intérêt 31/12/2025	% intérêt 31/12/2024
ONE EXPERIENCE	824 187 579	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère	Société mère
JAFO	408 786 424	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
LES RHODOS	849 449 947	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
LES TERRASSES DU MONT BLANC	819 676 123	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ONE EXPERIENCE FACTORY	831 284 849	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ONE EXPERIENCE HOTELS	849 492 244	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
ONE NEST	912 642 139	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	Intégration globale	51,00%	51,00%	51,00%	51,00%
RAMBAGH	2 806 392 000 033	N°61 Q.I SIDI GHANEM MARRAKECH	Intégration globale	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
DIMOBA	828 280 560	67 rue D'aguesseau 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
COMPAGNIE MEETING	413 893 447	12, rue Perronet 92200 Neuilly-sur-Seine	Intégration globale	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
LES ORMES	892 378 423	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
GALET	894 184 738	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Intégration globale	Intégration globale	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
INVESTOKEN	913 424 495	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Mise en équivalence	Intégration globale	20,00%	51,00%	20,00%	51,00%

2.4. Entités exclues du périmètre de consolidation

Les entités non consolidées sont les suivantes :

Sociétés	N° Siren	Siège social	Méthode de consolidation 31/12/2025	Méthode de consolidation 31/12/2024	% contrôle 31/12/2025	% contrôle 31/12/2024	% intérêt 31/12/2025	% intérêt 31/12/2024
MURS GALET	894 251 842	8 rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt	Non consolidée	Non consolidée	9,79%	9,79%	9,79%	0,00%

Ces entités ne sont pas consolidées conformément à l'article L 233-19 II 2° du code de commerce, une filiale ou une participation peut être laissée en dehors du périmètre de consolidation lorsqu'elle ne représente, seule ou avec d'autres, qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle que doivent donner les comptes consolidés.

Le taux de détention de 9,79%, bien inférieur à 20%, est négligeable.

3. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes comptables et règles d'évaluation

3.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe One experience sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Le règlement comptable ANC 2020-01 relatif aux comptes consolidés est appliqué.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent au 31 décembre. Les comptes consolidés ont été établis à partir des comptes individuels clos le 31 décembre 2025, retraités pour tenir compte des opérations significatives survenues entre le 01 janvier 2025 et le 31 décembre 2025.

3.2. Changements comptables

3.2.1. Changement de méthode comptable suite à un changement de réglementation comptable

3.2.1.1. *Première application du règlement ANC 2022-06*

Le règlement ANC N°2022-06, relatif à la modernisation des états financiers modifie le règlement ANC N°2014-03 applicable aux comptes individuels des entités industrielles et commerciales. Ce règlement est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Cette première application constitue un changement de réglementation comptable au niveau des comptes individuels mais également au niveau des comptes consolidés.

Conformément au principe de convergence des jeux de comptes individuels et consolidés établis selon les normes comptables françaises, les dispositions du règlement ANC 2022-06 s'appliquent de la même manière pour les comptes individuels et consolidés.

Ainsi, les informations pertinentes et nécessaires à la compréhension des changements de présentation sont les suivantes :

- Recours au résultat exceptionnel qu'en cas d'évènements majeurs et inhabituels : aucun évènement de cette nature n'est survenu au cours de l'exercice ;
- Suppression des comptes de transfert de charges et comptabilisation des opérations par nature : sur l'exercice précédent, les transferts de charges représentaient un montant de 8 K€.

3.2.1.2. *Première application du règlement ANC 2024-05*

Le règlement ANC N° 2024-05 relatif aux écarts d'acquisition et à la méthode applicable aux regroupements entre entités sous contrôle commun modifie le règlement ANC 2020-01 applicable aux comptes consolidés. Ce règlement est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. Cette première application constitue un changement de réglementation comptable au niveau des comptes consolidés.

La méthode alternative applicable aux regroupements entre entités sous contrôle commun s'applique de manière prospective aux opérations réalisées à compter du 1er janvier 2025.

La première application des dispositions du règlement ANC N° 2024-05 relatives aux écarts d'acquisition s'applique de manière prospective pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 et n'emporte aucune conséquence sur les comptes des exercices précédents.

Lors du premier exercice d'application, le bilan et le compte de résultat consolidés de l'exercice en cours ainsi que de la colonne N-1 reprenant l'exercice précédent seront présentés selon les nouveaux modèles d'états financiers. En conséquence, des reclassements dans le bilan et le compte de résultat présentés en comparatif de l'exercice de première application ont été réalisés pour se conformer au nouveau modèle.

3.2.2. Changement d'estimation :

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

3.2.3. Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

3.3. Modalités de consolidation

3.3.1. Méthodes de consolidation

La consolidation est réalisée à partir des comptes arrêtés au 31 décembre 2025. Toutes les participations significatives dans lesquelles les sociétés du Groupe One experience assurent le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Celles dans lesquelles le Groupe One experience exerce une influence notable et détient directement ou indirectement plus de 20% du capital sont mises en équivalence.

Certaines participations répondant aux critères ci-dessus ne sont pas consolidées du fait de leur faible impact (cf. note 2.4 "entités exclues du périmètre de consolidation").

Toutes les transactions importantes entre les sociétés consolidées sont éliminées.

L'intégration globale consiste à :

- intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits "intérêts minoritaires" ;
- éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

La mise en équivalence consiste à :

- substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice déterminé conformément aux méthodes comptables appliquées dans les comptes consolidés ;
- éliminer les profits internes intégrés entre l'entreprise mise en équivalence et les autres entreprises consolidées à hauteur du pourcentage de participation dans l'entreprise mise en équivalence.

3.4. Méthodes comptables et règles d'évaluation

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des comptes consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Les méthodes retenues par le groupe lorsqu'un choix est possible qui ont des incidences significatives sont :

Méthode pour laquelle il existe un choix	Méthode référence oui/non	Choix du groupe	Référence du § dans l'annexe
Provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires	Non	Non concerné	N/A
Incorporation à l'actif des coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production d'un actif éligible	Non	Non concerné	N/A
Provisionnements des programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions	Non	Non concerné	N/A
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	Non	Non concerné	N/A

3.4.1. Immobilisations incorporelles

3.4.1.1. *Ecart d'acquisition*

L'écart d'évaluation est constitué par la différence entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entité contrôlée retraité aux normes comptables du groupe.

L'écart d'acquisition est constitué par la différence entre le coût d'acquisition et la part de l'entité acquéreuse dans les actifs et passifs identifiables évalués à la date d'acquisition selon les modalités de l'article 232-1 et suivants, du règlement ANC 2020-01.

Le coût d'acquisition représente la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur estimé à la valeur vénale, dans le cas de l'application obligatoire ou de l'option possible pour la « méthode alternative » le cout d'acquisitions de l'opération correspond au montant de l'augmentation de capital et de Prime d'émission majoré de la soulte éventuelle et des frais d'acquisition (art 232-9 du règlement ANC 2020-01).

Conformément au règlement ANC 2020-01, §231-10 *Période d'évaluation*, l'entité consolidante dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à celui de l'acquisition, au cours duquel elle peut procéder aux analyses et expertises nécessaires en vue de la comptabilisation et de l'évaluation des actifs et passifs identifiables. Les ajustements ainsi comptabilisés après l'exercice d'acquisition impactent le bilan d'ouverture de cet exercice et n'ont donc pas d'effet sur les comptes consolidés de l'exercice d'acquisition.

L'écart d'acquisition positif est porté à l'actif immobilisé au poste « Immobilisations incorporelles » et indiqué sur la ligne « Dont écarts d'acquisition positifs ».

L'écart d'acquisition négatif est porté au passif au poste « Autres dettes et comptes de régularisation » et indiqué sur la ligne « Dont écarts d'acquisition négatifs ».

Le groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition actif.

Ecart d'acquisition présentant une durée non limitée :

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Dans ce cas, un test de dépréciation est réalisé chaque année. La valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle. Si la valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

Ecart d'acquisition présentant une durée limitée :

Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition actif est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans.

Dans ce cas, un test de dépréciation est effectué lorsqu'il existe un indice de perte de valeur : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle. Si la valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

Ecart d'acquisition négatif :

L'écart d'acquisition négatif peut correspondre à une plus-value potentielle du fait d'une acquisition réalisée dans des conditions avantageuses ou à une rentabilité insuffisante de l'entreprise acquise. Il est repris au résultat selon les hypothèses retenues lors de l'acquisition.

Dans la situation d'une acquisition effectuée dans des conditions avantageuses, l'écart d'acquisition négatif est repris immédiatement en application des dispositions prévues par l'article 231-12.

Dotations et reprises :

Les dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs et les reprises des écarts d'acquisition négatifs liés aux entités intégrées sont inscrites dans les lignes du résultat d'exploitation prévues à cet effet.

Comme pour tous les produits et charges du compte de résultat consolidé, leur présentation dans le résultat exceptionnel est soumise au respect des règles définissant le résultat exceptionnel prévues par le règlement de l'ANC relatif aux comptes individuels.

Les dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition positifs liés à des entités mises en équivalence et les reprises des écarts d'acquisition négatifs liés à ces mêmes entités sont inscrites sur la ligne « Résultat net lié aux entités mises en équivalence »

3.4.1.2. Autres immobilisations incorporelles

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, et escomptes de règlement ainsi que tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de l'utilisation envisagée, incluant les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte ...)

- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production, suivant les mêmes principes que ci-dessus.

3.4.1.3. Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles	Méthode	Durée
Frais de recherche	Linéaire	3 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans

3.4.2. Immobilisations corporelles

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, et escomptes de règlement ainsi que tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner, incluant les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte ...)

- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production, suivant les mêmes principes que ci-dessus.

Les principales méthodes d'amortissement et durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Immobilisations corporelles	Méthode	Durée
Constructions	Linéaire	50 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 25 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	8 ans

3.4.3. Contrats de crédit-bail et contrats assimilés

Le retraitement des contrats de crédit-bail et contrats assimilés, et opérations de cession-bail est d'application obligatoire dans les comptes consolidés.

Les opérations significatives réalisées au moyen d'un contrat de crédit-bail et contrats assimilés, sont retraitées selon des modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat (comptabilisation au bilan sous forme d'une immobilisation et d'un emprunt correspondant). Au compte de résultat, une dotation aux amortissements et une charge financière sont comptabilisés. Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités, et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

3.4.4. Dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable

A chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu perdre de sa valeur, un test de dépréciation est effectué.

Pour les fonds commerciaux dont la durée d'utilisation est non limitée, ce test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice qu'il existe ou non un indice de perte de valeur.

Pour les écarts d'acquisition (cf. § 3.4.1.1)

Pour le test de dépréciation, il procédé comme suit :

- si la valeur vénale est supérieure à la valeur comptable, aucune dépréciation n'est comptabilisée ;
- si la valeur vénale est inférieure à la valeur comptable,
 - soit la valeur vénale est supérieure à la valeur d'usage et, dans ce cas, la valeur vénale est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation,
 - soit la valeur d'usage est supérieure à la valeur vénale et, dans ce cas, la valeur d'usage est retenue comme base de calcul du montant de la dépréciation si elle est inférieure à la valeur comptable.

Modalités de regroupement des immobilisations

S'il n'est pas possible de déterminer la valeur actuelle de l'actif pris isolément, il convient de déterminer la valeur actuelle du groupe d'actifs auquel il appartient.

Les actifs ou groupes d'actifs au niveau desquels est réalisé le test de dépréciation sont déterminés de façon cohérente et permanente à chaque évaluation de la valeur actuelle.

Les actifs ou groupes d'actifs au niveau desquels est réalisé le test de dépréciation sont déterminés en fonction du mode de gestion et de suivi des activités.

Les dépréciations sont rapportées au résultat quand les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister. Par exception, les dépréciations comptabilisées sur le fonds commercial ne sont jamais reprises.

3.4.5. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Ce poste est essentiellement constitué de dépôts et cautionnements versés.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Ce poste comprend également des titres de participation dans une(des) société(s) non consolidée(s) comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est comptabilisée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité.

3.4.6. Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence correspondent à la quote-part des capitaux propres retraités des méthodes comptables du groupe de l'entité mise en équivalence.

Ils sont évalués, à la clôture, selon les mêmes principes d'évaluation que les titres de participation.

3.4.7. Stocks et en-cours

Les stocks de marchandises sont évalués selon la méthode CUMP : « Coût Unitaire Moyen Pondéré ».

Lorsque la valeur actuelle à la clôture est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

3.4.8. Clients et comptes rattachés

Les créances et comptes rattachés sont valorisés à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances clients est constituée dès qu'apparaît une perte probable.

3.4.9. Autres créances et comptes de régularisation

3.4.9.1. Impôts différés

Conformément aux prescriptions du règlement ANC 2020-01, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :

- de différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- de crédits d'impôts et de reports déficitaires.

Les impôts différés sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales en vigueur, c'est à dire ceux résultant des textes fiscaux à la clôture de l'exercice et qui seront applicables lorsque la différence future se réalisera (cf art.272-12).

Les montants d'impositions différées actives et passives sont compensés pour une même entité fiscale.

Tous les passifs d'impôts différés doivent être pris en compte, sauf exceptions prévues par le présent règlement ; en revanche, les actifs d'impôts différés ne sont portés à l'actif du bilan que si leur récupération est probable.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que :

- Si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs. Dans cette situation, ils sont retenus à hauteur des passifs d'impôts différés déjà constatés arrivant à échéance dans la période au cours de laquelle ces actifs deviennent ou restent récupérables.
- Ou si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de cette période

Le solde d'impôt différé actif est comptabilisé dans la rubrique « Autres créances et comptes de régularisation »

Le solde d'impôt différé passif est comptabilisé dans la rubrique « Autres dettes et comptes de régularisation »

3.4.10. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Une dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

Lorsque l'entité détient, par souscription ou acquisition, des jetons ne présentant pas les caractéristiques de titres financiers, de contrats financiers ou de bons de caisse, sans intention d'utilisation des services associés ou de la livraison des biens associés, ces jetons sont comptabilisés dans le numéro de compte 5220 « jetons détenus ».

Les Bitcoins répondent à la définition des jetons au sens de l'article 619-1 du PCG.

Les variations de valeurs transitent par des comptes transitoires au bilan, sans produit latent, avec provision en cas de moins-value latente (PCG art. 619-12).

Les valeurs vénales sont déterminées à la date clôture, sur base des dernières informations fiables disponibles.

Cours retenu au 31/12/2025 : 1 BTC = 75.527,57 €

Les variations de valeur vénale des jetons détenus sont inscrites au bilan en contrepartie de comptes transitoires :

- à l'actif du bilan en cas de perte latente ;
- au passif du bilan en cas de gain latent.

3.4.11. Subventions d'investissement

Le groupe ayant opté pour l'inscription des subventions d'investissement en capitaux propres, ces subventions sont comptabilisées en résultat consolidé au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles permettent de financer, et ce, conformément au traitement préconisé par le PCG (PCG art. 312-1).

Le montant comptabilisé en capitaux propres est net de l'imposition différée (le cas échéant), conformément au règlement ANC 2020-01.

3.4.12. Provisions

Les provisions pour risques et charges ont un caractère éventuel au titre de leur montant ou de leur échéance. Elles résultent d'une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain, à la date de clôture, qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.

3.4.13. Engagements de retraite et avantages similaires

3.4.13.1. Engagements de retraite

Le groupe ne comptabilise pas ses engagements de retraite.

3.4.14. Dettes

Les dettes sont comptabilisées pour leur valeur nominale de remboursement.

3.4.15. Produits

Un produit est comptabilisé dans le résultat de l'exercice s'il est :

- Réalisé, c'est-à-dire qu'il est certain dans son principe et son montant
- Et acquis à l'exercice

3.4.16. Résultats par action/résultat dilué par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre moyen pondéré d'actions de la société mère, en circulation au cours de l'exercice.

Aucun instrument dilutif n'ayant été émis sur One Experience tête de groupe, le résultat dilué par action correspond au résultat par action.

Résultat net - Part du groupe	(754)	(1 326)
Résultat par action	(82)	(145)

4. Notes sur les postes du bilan

4.1. Immobilisations incorporelles

Montants en K€	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	2024.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Δ périmètre	2025.12
Frais de recherche			506	-	-	-	506
Concessions, brevets & droits similaires			37	-	-	-	37
Fonds commercial			538	-	-	-	538
Autres immobilisations incorporelles			247	-	-	-	247
Ecart d'acquisition			7 549	-	-	16	7 565
Immobilisations incorporelles - brut			8 877	-	-	16	8 893
Amt/Dép. frais de rech.			(506)	-	-	-	(506)
Amt/Dép. conc, brevets & dts similaires			(37)	-	-	-	(37)
Amt/Dép. fonds commercial			(103)	-	-	-	(103)
Amt/Dép. autres immos incorp.			(170)	-	-	-	(170)
Amortissements & Dépréciations			(816)	-	-	-	(816)
Concessions, brevets & droits similaires			0	-	-	-	0
Fonds commercial			435	-	-	-	435
Autres immobilisations incorporelles			77	-	-	-	77
Ecart d'acquisition			7 549	-	-	16	7 565
Immobilisations incorporelles - net			8 061	-	-	16	8 077

4.1.1. Détail des écarts d'acquisition positifs

Les écarts d'acquisition portent sur les entités suivantes :

Montants en K€	2024.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Δ périmètre	2025.12
JAFO	2 527	-	-	-	2 527
TERRASSES MONT BLANC	2 223	-	-	-	2 223
RAMBAGH	620	-	-	-	620
LES ORMES	15	-	-	-	15
GALET	590	-	-	-	590
LODGE KERISPER	553	-	-	-	553
DIMOBA	438	-	-	-	438
COMPAGNIE METTING	584	-	-	16	600
Ecarts d'acquisition - brut	7 549	-	-	16	7 565
JAFO	-	-	-	-	-
TERRASSES MONT BLANC	-	-	-	-	-
RAMBAGH	-	-	-	-	-
LES ORMES	-	-	-	-	-
GALET	-	-	-	-	-
LODGE KERISPER	-	-	-	-	-
DIMOBA	-	-	-	-	-
COMPAGNIE METTING	-	-	-	-	-
INVESTOKEN	-	-	-	-	-
Amortissements & Dépréciations	-	-	-	-	-
JAFO	2 527	-	-	-	2 527
TERRASSES MONT BLANC	2 223	-	-	-	2 223
RAMBAGH	620	-	-	-	620
LES ORMES	15	-	-	-	15
GALET	590	-	-	-	590
LODGE KERISPER	553	-	-	-	553
DIMOBA	438	-	-	-	438
COMPAGNIE METTING	584	-	-	16	600
INVESTOKEN	7 549	-	-	16	7 565
Ecarts d'acquisition - net	7 549	-	-	16	7 565

4.2. Immobilisations corporelles

Montants en K€	2024.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Δ change	2025.12
Terrains	593	-	-	-	593
Constructions	2 708	8	-	(6)	2 711
Installations tech, matériel & outillage	301	12	-	(3)	310
Autres immobilisations corporelles	2 399	13	-	-	2 411
Immobilisations corporelles en cours	5	-	-	-	5
Avances et acomptes s/immo. corp.	1	-	-	-	1
Immobilisations corporelles - brut	6 007	32	-	(9)	6 030
Amt/Dép. constructions	(965)	(55)	-	9	(1 011)
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	(186)	(34)	-	2	(217)
Amt/Dép. autres immobilisations corp.	(2 001)	(194)	-	-	(2 195)
Amortissements & Dépréciations	(3 152)	(282)	-	11	(3 423)
Terrains	593	-	-	-	593
Constructions	1 743	(47)	-	4	1 700
Installations tech, matériel & outillage	116	(22)	-	(1)	93
Autres immobilisations corporelles	398	(181)	-	-	216
Immobilisations corporelles en cours	5	-	-	-	5
Avances et acomptes s/immo. corp.	1	-	-	-	1
Immobilisations corporelles - net	2 855	(250)	-	2	2 607

4.3. Immobilisations financières

Montants en K€	2024.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Méthode	2025.12
Titres de participation	1	-	-	2	2
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	22	0	(0)	-	22
Immobilisations financières - brut	23	0	(0)	2	24
Amortissements & Dépréciations	-	-	-	-	-
Titres de participation	1	-	-	2	2
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	22	0	(0)	-	22
Immobilisation financières - net	23	0	(0)	2	24

4.4. Titres mis en équivalence

Les titres des entités mises en équivalence se décomposent comme suit :

Montants en K€	2024.12	Résultat	2025.12
KERISPER	(587)	(9)	(596)
LODGE KERISPER	84	2	86
INVESTOKEN	(1)	(2)	(4)
Titres mis en équivalence	(504)	(10)	(514)

4.5. Stocks et en-cours

Montants en K€	2024.12	Variation	Dot.	(Rep.)	2025.12
Stocks - brut	-	-	-	-	-
Dépréciations	-	-	-	-	-
Stocks - net	-	-	-	-	-

4.6. Clients et comptes rattachés

Les créances se décomposent par poste, de la manière suivante :

Montants en K€	2025.12	Brut	à 1 an au +	à + d'1 an	Dép.	2024.12
Clients et comptes rattachés	490	690	690	-	(200)	709
Factures à établir	182	182	182	-	-	7
Clients et comptes rattachés	672	872	872	-	(200)	716

Le cas échéant préciser le détail et la justification des dépréciations.

Montants en K€	2024.12	Variation	Dot.	(Rep.)	Δ change	2025.12
Dép. clients et comptes rattachés	(192)	-	(9)	-	1	(200)
Dép. s/créances clients et cptes. rattachés	(192)	-	(9)	-	1	(200)
Clients et comptes rattachés - net	716	(34)	(9)	-	(1)	672

4.7. Autres créances et comptes de régularisation

Les autres créances se décomposent par poste et par échéance, de la manière suivante

Montants en K€	2025.12	Brut	à 1 an au +	Dép.	2024.12
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	62	62	62	-	16
Fournisseurs débiteurs (RRR et autres avoirs)	0	0	0	-	-
Créances sur personnel & org. sociaux	66	66	66	-	39
Créances fiscales - hors IS - courant	679	679	679	-	462
Créances fiscales hors IS - non courant	0	0	0	-	-
Impôts différés - actif	6	6	6	-	-
Etat, Impôt sur les bénéfices - créances - courant	-	-	-	-	1
Comptes courants Groupe actif - courant	215	250	250	(35)	704
Autres créances - courant	352	352	352	-	741
Frais d'émission d'emprunt - courant	2	2	2	-	2
Charges constatées d'avance	10	10	10	-	29
Aut. créances et comptes de régularisation	1 394	1 429	1 429	(35)	1 995

4.8. Dépréciations sur actifs

Les dépréciations de l'actif se décomposent :

Montants en K€	2024.12	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	2025.12
Créances	(15)	(35)	15	(35)
Total des dépréciations	(15)	(35)	15	(35)

4.9. Etat des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Montants en K€	2025.12	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé	22	-	22
Charges constatées d'avance	10	-	10
Total échéances des créances	63	-	63

4.10. Valeurs mobilières de placements – Disponibilités

Montants en K€	2024.12	Variation	Dot.	Δ change	2025.12
VMP - Equivalents de trésorerie	-	2 081	-	-	2 081
Disponibilités	437	221	-	(3)	654
Disponibilités et VMP - brut	437	2 302	-	(3)	2 735
Dép. valeurs mobilières de placement	-	-	(411)	-	(411)
Amortissements & Dépréciations	-	-	(411)	-	(411)
VMP - Equivalents de trésorerie	-	2 081	(411)	-	1 670
Disponibilités	437	221	-	(3)	654
Disponibilités et VMP - net	437	2 302	(411)	(3)	2 324

4.11. Tableau des flux de trésorerie

Montants en K€	2025.12	2024.12
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
RESULTAT NET DES ENTITES INTEGREES	(720)	(1 354)
Autres retraitements sans incidence sur la trésorerie	-	-
Dérive de résultat + Résultat de dilution	-	-
Dotations et reprises sur amortissements et provisions	714	292
Plus et moins values de cession	(0)	505
Impôts différés	(9)	5
Variations nettes des intérêts courus	75	1
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	59	(550)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-
Variation des stocks	-	-
Variation créances clients et autres débiteurs	738	(214)
Variation des fournisseurs et autres créditeurs	(2 002)	1 042
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	(1 264)	828
Flux net de trésorerie lié à l'activité	(1 205)	276
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations (hors crédit-bail)	(33)	(96)
Cessions, réductions d'immobilisations	0	56
Incidences des variations de périmètre	(21)	(215)
Variation nette des placements court terme	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(54)	(257)
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes et acomptes sur dividendes versés par la société mère	-	-
Augmentations (réductions) de capital	1 538	-
Emissions d'emprunts	2 515	-
Remboursements d'emprunts	(388)	(328)
Frais d'émission d'emprunts	-	-
Comptes Courants financiers	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	3 664	(328)
VARIATION DE LA TRESORERIE DE L'EXERCICE	2 403	(309)
Trésorerie d'ouverture	332	643
Disponibilités et VMP	2 324	437
Découverts bancaires	(0)	(104)
Trésorerie de clôture	2 735	332

4.12. Composition du capital social

Au 31 décembre, le capital social est de 1 175 292, divisé en 11 752 920 actions de 0,1 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

4.13. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Montants en K€	Capital	Primes	Réserves consolidés	Résultat de l'exercice	Réserves et résultat consolidés	Ecart de conversion	Part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Clôture 2023.12	9 162	1 968	(2 316)	(703)	(3 019)	(0)	8 111	(0)	8 111
Affectation Résultat	-	-	(703)	703	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	(4)	(4)	-	(4)
Variation de périmètre	(0)	-	(4)	-	(4)	-	(4)	-	(4)
Autres mouvements	-	-	3	1	4	-	4	1	5
Résultat période	-	-	-	(1 326)	(1 326)	-	(1 326)	(29)	(1 355)
Clôture 2024.12	9 162	1 969	(3 020)	(1 326)	(4 346)	(4)	6 782	(18)	6 764
Affectation Résultat	-	-	(1 325)	1 325	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	(7 987)	1 144	8 381	-	8 381	-	1 538	-	1 538
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	2	2	-	2
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	(0)	-	(0)	-	(0)	0	(0)
Résultat période	-	-	-	(754)	(754)	-	(754)	14	(740)
Clôture 2025.12	1 175	3 112	4 035	(754)	3 281	(2)	7 566	(5)	7 561

4.14. Provisions

4.14.1. Récapitulatif

Les provisions se décomposent de la manière suivante :

Montants en K€	2024.12	Aug. (Dot.)	Δ change	2025.12
Provisions pour impôt	15	5	(0)	19
Provisions pour charges	15	5	(0)	19
Total provisions pour risques et charges	15	5	(0)	19

4.15. Emprunts et dettes financières

4.15.1. Variation des emprunts et dettes financières

Montants en K€	2024.12	Aug.	(Dim.)	Variations	2025.12
Emprunts obligataires	-	2 515	-	-	2 515
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 143	-	(388)	-	1 754
Intérêts courus sur emprunts	3	78	(2)	-	78
Emprunts auprès des éta de crédits et crédit-bail	2 145	2 593	(391)	-	4 347
Autres emprunts	3	-	-	-	3
Autres emprunts et dettes financières diverses	3	-	-	-	3
Concours bancaires (trésorerie passive)	104	-	-	(104)	0
Concours bancaires et intérêts courus	104	-	-	(104)	0
Total emprunts et dettes financières	2 253	2 593	(391)	(104)	4 350

4.15.2. Nature et échéances des emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

Montants en K€	2025.12	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	2024.12
Emprunts obligataires	2 515	-	2 515	-	-
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 754	318	1 010	426	2 143
Intérêts courus sur emprunts	78	78	-	-	3
Emprunts auprès des éta de crédits et crédit-b.	4 347	397	3 525	426	2 145
Autres emprunts	3	3	-	-	3
Autres emprunts et dettes financières diverses	3	3	-	-	3
Concours bancaires (trésorerie passive)	0	0	-	-	104
Concours bancaires et intérêts courus	0	0	-	-	104
Total emprunts et dettes financières	4 350	399	3 525	426	2 253

4.16. Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés se décomposent par poste et par échéance, de la manière suivante :

Montants en K€	2025.12	< 1 an	> 1 an	> 5 ans	2024.12
Dettes fournisseurs	460	460	-	-	487
Factures non parvenues	730	730	-	-	767
Total fournisseurs	1 190	1 190	-	-	1 254

4.17. Les autres dettes et comptes de régularisation

Les autres dettes et comptes de régularisation se décomposent par poste et par échéance, de la manière suivante :

Montants en K€	2025.12	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	2024.12
Avances et acomptes reçus sur commandes	263	263	-	-	178
Dettes sociales et fiscales (hors IS)	780	780	-	-	871
Impôts différés - passif	10	10	-	-	18
Comptes courants créditeurs	53	53	-	-	801
Autres dettes	166	166	-	-	614
Ecart de conversion - passif	-	-	-	-	11
Produits constatés d'avance	192	192	-	-	818
Total autres dettes et comptes de régularisation	1 464	1 464	-	-	3 311

4.18. Etat des échéances de dettes à la clôture

Montants en K€	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans	Échéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	4 350	399	3 525	426
Fournisseurs et comptes rattachés	1 190	1 190	-	-
Autres dettes	1 464	1 464	-	-
Total échéances des dettes	7 004	3 053	3 525	426

4.19. Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées concernent des transactions effectuées avec les sociétés du Groupe et sont conclues à des conditions normales de marché.

4.20. Rémunération des organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entité consolidante.

Néant.

5. Postes du compte de résultat

5.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Montants en K€	2025.12	%	2024.12	%
Prestations de service	4 565	100%	4 236	100%
Produits accessoires	6	0%	1	0%
Total chiffre d'affaires	4 571	100%	4 237	100%

5.2. Autres produits d'exploitation

Montants en K€	2025.12	2024.12
Subventions d'exploitation	33	54
Autres produits	6	16
Transferts de charges d'exploitation	-	8
Reprises des amt/dep d'exploitation	20	-
Total autres produits d'exploitation	58	78

5.3. Achats consommés

Montants en K€	2025.12	2024.12
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	(109)	(124)
Achats d'études	(2 420)	(2 027)
Achats non stockés	(163)	(90)
Total achats consommés	(2 692)	(2 241)

5.4. Charges de personnel

Montants en K€	2025.12	2024.12
Rémunérations du personnel	(389)	(802)
Charges sociales (SS & Prévoyance)	(87)	(200)
Autres charges de personnel	(1)	-
Total charges de personnel	(477)	(1 003)

5.5. Autres charges d'exploitation

Montants en K€	2025.12	2024.12
Autres charges	(16)	(53)
Sous-traitance générale	(133)	(277)
Locations et charges locatives	(181)	(79)
Entretiens et réparations	(81)	(99)
Primes d'assurance	(53)	(49)
Divers	(0)	(0)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(663)	(692)
Publicités	(15)	(10)
Déplacements, missions	(114)	(133)
Frais postaux	(8)	(15)
Services bancaires	(77)	(54)
Autres charges externes	(1)	(2)
Total autres charges d'exploitation	(1 343)	(1 465)

5.6. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Montants en K€	2025.12	2024.12
Dot./Amt. & dép. immo. incorporelles	-	(1)
Dot./Amt. & dép. immo. corporelles	(282)	(286)
Dot./Amt. charges d'exploit. à répartir	-	(1)
Dotations aux amt. d'exp.	(282)	(287)
Dot./dép. des actifs circulants	(45)	(137)
Dot. aux prov. d'exploitation	(5)	(5)
Dotations aux prov. et dép. d'exp.	(49)	(141)
Dotations aux amt. et aux prov.	(332)	(429)

5.7. Charges et produits financiers

Le résultat financier se décompose comme suit :

Montants en K€	2025.12	2024.12
Différences positives de change	0	1
Autres produits financiers	11	112
Produits financiers	12	112
Dotations financières	(411)	-
Charges d'intérêts sur emprunt	(118)	(153)
Pertes de change	(8)	(6)
Charges financières	(536)	(159)
Total charges et produits financiers	(525)	(47)

5.8. Charges et produits exceptionnels

Le résultat exceptionnel se compose de la manière suivante :

Montants en K€	2025.12	2024.12
Produits except°	117	166
Total des produits exceptionnels	117	166
Charges except°	(6)	(625)
Total des charges exceptionnelles	(6)	(625)
Résultat exceptionnel	111	(459)

5.9. Résultat net lié aux entités mises en équivalence

Montants en K€	2025.12	2024.12
Kerisper	(9)	(1)
Lodge Kerisper	2	4
Investoken	(2)	0
Total résultat net lié aux entités mises en équivalence	(10)	4

6. Impôts sur les résultats

6.1. Ventilation impôts exigibles / impôts différés

Montants en K€	2025.12	2024.12
Impôts différés	9	(5)
Impôt exigible	(0)	(0)
Total impôt sur les bénéfices	9	(6)

6.2. Détail des postes d'impôts différés

Montants en K€	2024.12	Incidence résultat	Aug. (Dot.)	Reclass.	Δ périmètre	2025.12
Impôts différés - actif	-	9	9	(3)	-	6
Impôts différés - passif	(18)	0		3	5	(10)
Solde net d'impôt différés	(18)	9	9	-	5	(4)

6.3. Preuve d'impôt

Montants en K€	2025.12	
Résultat net de l'ensemble consolidé		(730)
Neutralisation de la QP des résultats Stés M.E.E.		10
Résultat net des entreprises intégrées		(720)
Impôts sur les résultats	(1)	9
Résultat net avant impôts		(729)
Impôt théorique au taux en vigueur, 25%	(2)	182
Différence d'impôt (1) - (2)		(179)
Taux d'impôt effectif		1,21%
	Charges	Produits
Différences permanentes sociales	9	
Différences permanentes de consolidation		
Utilisation déficits non activés précédemment	81	
ID non activés sur déficits de l'exercice		(269)
Différence de taux d'impôt social		
Total	90	(269)
Différence nette		(179)

Les différences permanentes sociales de 9k € proviennent principalement des amortissements dérogatoires.

L'utilisation des déficits non activés précédemment de 81k€ proviennent principalement de la société Dimoba (67k€ sur les 81k€). L'autre société contributrice est One Nest.

L'impôt différé non activés sur déficits de l'exercice de 269k€ proviennent principalement de One Experience et One Experience Factory avec respectivement une contribution de 111k€ pour chaque société.

7. Autres informations

7.1. Effectif moyen

L'effectif moyen employé par les entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

	2025.12	2024.12
Cadres	9	4
Agents de maîtrise et techn	1	4
Employés	9	11
Contrats pro. Et apprentissa	5	10
Total des effectifs	24	29

7.2. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes s'élèvent à 25 K€ au titre de l'exercice clos le 31/12/2025 dans le cadre de la certification des comptes pour les sociétés intégrées globalement (contre 16 K€ au 31/12/2024).



COMPTES SOCIAUX

31 DECEMBRE 2025

ONE EXPERIENCE SA
Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 1.206.826 €
Siège social : 8 rue Barthélémy Danjou – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT
824 187 579 RCS NANTERRE

ONE EXPERIENCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

BCRH & ASSOCIES (Membre du réseau PKF Arsilon)

Société de commissariat aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

ONE EXPERIENCE
8 RUE DANJOU
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Aux Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ONE EXPERIENCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Principes et méthodes comptables » de l'annexe, qui présente l'information relative aux changements de méthodes comptables consécutifs à l'entrée en vigueur du règlement ANC 2022-06, ainsi que, le cas échéant, leurs incidences sur les états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les titres de participation constituant le principal poste de l'actif des comptes sociaux, leur évaluation a représenté un point d'attention particulier dans le cadre de notre audit.

Dans ce contexte, nous avons apprécié les modalités retenues par la direction pour déterminer leur valeur d'utilité, notamment au regard de la situation nette des filiales concernées, de leurs perspectives d'activité et des éléments prévisionnels disponibles. Nous avons également vérifié la cohérence des principales hypothèses retenues avec les informations financières qui nous ont été communiquées, ainsi que le caractère approprié des informations présentées dans l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacré au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

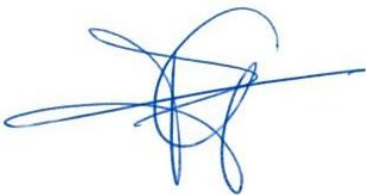
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 29 avril 2026

Le Commissaire aux comptes
BCRH & ASSOCIES (Membre du réseau PKF Arsilon)

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Paul GAUTEUR

ONE EXPERIENCE
Siren : 824187579

COMPTES SOCIAUX ET ANNEXES

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025



SOMMAIRE

Bilan Actif	4
Bilan Passif	5
Compte de résultat	7
Compte de résultat (suite)	8
1. Activité de la société et faits caractéristiques de l'exercice	11
1.1. Activité de la société	11
1.2. Faits caractéristiques de l'exercice	11
1.3. Comparabilité des comptes	11
2. Evènements significatifs survenus depuis la clôture de l'exercice	11
3. Principes et méthodes comptables	12
3.1. Règles générales	12
3.2. Recours à des estimations	12
3.3. Dérogations aux principes généraux	12
4. Informations relatives au bilan actif	14
4.1. Actif immobilisé	14
4.1.1. Etat de l'actif immobilisé	15
4.1.2. Amortissements de l'actif immobilisé	16
4.1.2.1. Modalités d'amortissements	16
4.2. Actif circulant	17
4.2.1. Etat des Créances	17
4.2.2. Disponibilités	17
4.2.3. Produits à recevoir	18
4.2.4. Charges constatées d'avance	18
4.3. Tableau des dépréciations de l'actif	19
5. Informations relatives au bilan passif	20
5.1. Capitaux propres	20
5.1.1. Capital social	20
5.1.2. Tableau des variations des capitaux propres	21
5.1.3. Provisions réglementées	22
5.2. Passifs et provisions	22
5.2.1. Etats de provisions	22
5.2.2. Etats des dettes	23
5.2.2.1. Charges à payer	23
6. Informations relatives au compte de résultat	25
6.1. Ventilation du chiffre d'affaires	25
6.2. Autres produits d'exploitation	25

6.3. Résultat financier	26
Produits financiers	26
Charges financières	26
6.4. Résultat exceptionnel	27
6.5. Impôt sur les bénéfices	27
7. Autres informations	29
7.1. Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société.....	29
7.2. Informations relatives aux filiales et participations.....	30
7.3. Honoraires des commissaires aux comptes	31
7.4. Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées	31

Bilan



Bilan Actif

En euros	2025			2024
	Brut	Amortissement	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 710	1 710		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	11 460		11 460	11 460
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	2 500	2 500		
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	7 243 937	283 500	6 960 437	6 939 075
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 443		8 443	8 443
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	7 268 049	287 710	6 980 339	6 958 977
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En cours de production				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	4 713 467		4 713 467	3 855 279
Charges constatées d'avance	1 890		1 890	964
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	2 080 580	410 614	1 669 967	
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	268 102		268 102	33 646
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	7 064 040	410 614	6 653 426	3 889 889
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation – Actif (VII)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF	14 332 089	698 324	13 633 766	10 848 866

(1) dont droit au bail

(2) dont part à moins d'un an

(3) dont à moins d'un an 4 715 357

Bilan Passif

En euros			2025	2024
Capital social	Dont versé :	1 175 292	1 175 292	9 162 161
Primes d'émission, de fusion, d'apport			3 111 747	1 968 125
Écarts de réévaluation				
Écarts d'équivalence				
Réserves				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles			8 380 950	
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau			(1 900 003)	(1 894 725)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)			(305 046)	(5 278)
Subventions d'investissements				
Provisions réglementées			81 124	82 592
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)			10 544 065	9 312 875
Fonds non remboursable				
Avances conditionnées				
Droits du concédant				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (II)				
Dettes financières				
Emprunts obligataires convertibles			2 515 200	
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				101 180
Emprunts et dettes financières divers (2)			77 523	
Instruments financiers à terme				
Dettes d'exploitation				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			188 061	164 591
Dettes fiscales et sociales				
Dettes diverses				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes			308 917	1 270 221
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (I) (III)			3 089 701	1 535 991
Ecart de conversion et différences d'évaluation – Passif (IV)				
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I + II + III + IV)			13 633 766	10 848 866

(1) dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)

(2) dont emprunts participatifs

Compte de résultat



Compte de résultat

En euros	2025	2024
Produits d'exploitation		
Vente de marchandises		
Production vendue	225 000	(25 000)
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	225 000	(25 000)
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits	2	3
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	225 002	(24 997)
Charges d'exploitation		
Achat de marchandises		
Variation de stocks (achat de marchandises)		
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes (1)	163 623	132 317
Impôts, taxes et versements assimilés	278	
Charges de personnel		
Salaires		
Cotisations sociales	11 250	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux amortissements sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Autres charges	2	1
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	175 153	132 318
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	49 849	(157 315)
(1) Y compris :		
Redevances de crédit-bail mobilier		
Redevances de crédit-bail immobilier		

Compte de résultat (suite)

En euros	2025	2024
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (2)	148 326	90 947
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)		
Autres intérêts et produits assimilés (2)		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	148 326	90 947
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	410 614	
Intérêts et charges assimilées (3)	94 575	21 053
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	505 189	21 053
RESULTAT FINANCIER (V – VI)	(356 863)	69 894
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + II – IV + V – IV)	(307 014)	(87 421)
Produits exceptionnels (VII)	3 604	684 537
Charges exceptionnelles (VIII)	1 636	602 393
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)	1 968	82 143
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + II + V + VII)	376 932	750 487
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	681 978	755 764
BENEFICE ou PERTE	(305 046)	(5 278)

(2) Dont produits concernant les entités liées 148 326

(3) Dont intérêts concernant les entités liées 17 052

Annexes de comptes annuels



01



Informations relatives à la société

Faits caractéristiques

Evènement post clôture

Principes et méthodes comptables

1. Activité de la société et faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Activité de la société

La SA ONE EXPERIENCE au capital de 1 175 292 euros dont le siège social est 8 Rue Barthélémy Danjou 92100 Boulogne-Billancourt et dont le SIREN est 824187579 présente le bilan avant répartition de l'exercice clos au 31/12/2025 qui se caractérise par les données suivantes :

- ⇒ Total du Bilan : 13 633 766 euros
- ⇒ Résultat net comptable : (305 046) euros

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels de la société ONE EXPERIENCE.

1.2. Faits caractéristiques de l'exercice

La société ONE EXPERIENCE a procédé à plusieurs opérations sur son capital social :

- Une augmentation de capital le 12 mai 2025 par l'attribution définitive de 150 000 Actions Gratuites au profit de M. Edouard MASSEAU d'un montant unitaire de 1€ de valeur nominale.
- Une réduction de capital non motivée par des pertes le 2 juillet 2025 de 8 380 950,30 euros par voie de diminution de la valeur nominale des actions de 1 euro à 0,10 euro.
- Une augmentation de capital le 31 juillet 2025 par attribution de 1 096 557 bons de souscription d'action d'une valeur nominale de 0,10 euro
- Une augmentation de capital le 27 aout 2025 par attribution de 1 344 258 actions d'une valeur nominale de 0,10 euro, divisées en 242 915 actions en numéraire en espèce et 1 101 343 actions en numéraire par compensation de créance.

1.3. Comparabilité des comptes

Les comptes ci-après couvrent la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 soit une durée de 12 mois. Les comptes au 31/12/2024 et au 31/12/2025 sont donc comparables.

2. Evènements significatifs survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant.

3. Principes et méthodes comptables

3.1. Règles générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le nouveau règlement ANC n° 2022-06 vient modifier le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général (« PCG ») en vue de moderniser les états financiers et la nomenclature des comptes. Il est d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ce règlement a pour effet notamment :

- L'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- La suppression de la technique du transfert de charge ;
- La modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers ;
- L'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

Selon les règles françaises, un changement de réglementation comptable est qualifié de changement de méthode comptable. Ce règlement n'a pas d'impact significatif sur les comptes au 31 décembre 2025 ni sur la présentation des états financiers. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3.2. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations qui peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable de certains éléments du bilan et/ou du compte de résultat, ainsi que sur les notes fournies dans l'annexe des comptes annuels. Ces estimations peuvent être révisées si les bases d'informations sur lesquelles elles sont établies évoluent. Elles peuvent se révéler, dans le futur, différentes de la réalité. Les principales estimations concernent les hypothèses retenues pour :

- L'évaluation et la dépréciation des actifs incorporels et corporels ;
- L'évaluation et la valorisation des titres de participations.

3.3. Dérogations aux principes généraux

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Les comptes ont été arrêtés selon les dispositions du règlement ANC 2022-06 pour la première fois sur l'arrêté au 31 décembre 2025. Aucun impact significatif en termes de présentation des comptes n'est à mentionner.

02



Informations relatives au bilan

Informations relatives au bilan actif

Informations relatives au bilan passif

4. Informations relatives au bilan actif

4.1. Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de la société, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par la société sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition.

Les coûts d'emprunt sont rattachés au coût d'acquisition.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe **4.1.2.1**.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur en fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles.

Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont reprises en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprise

4.1.1. Etat de l'actif immobilisé

En euros	Valeur brute au 01/01/2025	Augmentations		Diminutions		Valeur brute au 31/12/2025
		Réévaluations courant	Acquisitions courant	Virements courant	Cessions courant	
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et de développement Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 170					13 170
Total immobilisations incorporelles	13 170					13 170
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions :						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Insta. générales, agencements et aménagement des constructions						
Installations techniques, matériel et outillages industriels						
Autres immobilisations corporelles :						
Installations générales, agencements et aménagements divers	2 500					2 500
Matériel de transport						
Matériel de bureau et mobilier informatique						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes						
Total immobilisations corporelles	2 500					2 500
Immobilisations financières						
Participations	7 222 575		21 362			7 243 937
Autres titres immobilisés						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Prêts et autres immobilisations financières	8 443					8 443
Total immobilisations financières	7 231 017		21 362			7 252 379
TOTAL GENERAL	7 246 687		21 362			7 268 049

4.1.2. Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations amortissables	Montant au 01/01/2025	Augmentations	Diminutions	Montant au 31/12/2025
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et de développement.				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 710			1 710
Total des immobilisations incorporelles	1 710			1 710
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions.				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements, aménagements	2 500			2 500
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Total des immobilisations corporelles	2 500			2 500
TOTAL GENERAL	4 210			4 210

4.1.2.1 Modalités d'amortissements

Catégories d'immobilisations	Amortissements	
	Mode	Durée
Installations générales, agencements, aménagements divers	Linaire	5 ans

4.2. Actif circulant

4.2.1. Etat des Créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an	31/12/2024
Actif immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières	8 443		8 443	8 443
Total actif immobilisé	8 443		8 443	8 443
Actif circulant				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	79 913	79 913		31 891
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)	4 513 333	4 513 333		3 285 385
Débiteurs divers	120 220	120 220		538 003
Total actif circulant	4 713 467	4 713 467		3 855 279
Charges constatées d'avance	1 890	1 890		964
TOTAL DES CREANCES	4 723 800	4 715 357	8 443	3 864 685

4.2.2. Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à la valeur nominale.

Lorsque l'entité détient, par souscription ou acquisition, des jetons ne présentant pas les caractéristiques de titres financiers, de contrats financiers ou de bons de caisse, sans intention d'utilisation des services associés ou de la livraison des biens associés, ces jetons sont comptabilisés dans le numéro de compte 5220 « jetons détenus ».

Les Bitcoins répondent à la définition des jetons au sens de l'article 619-1 du PCG.

Les variations de valeurs transitent par des comptes transitoires au bilan, sans produit latent, avec provision en cas de moins-value latente (PCG art. 619-12).

Les valeurs vénales sont déterminées à la date clôture, sur base des dernières informations fiables disponibles.

Cours retenu au 31/12/2025 : 1 BTC = 75.527,57 €

Les variations de valeur vénale des jetons détenus sont inscrites au bilan en contrepartie de comptes transitoires :

- à l'actif du bilan en cas de perte latente ;
- au passif du bilan en cas de gain latent.

4.2.3. Produits à recevoir

PRODUITS A RECEVOIR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Total immobilisations financières		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	48 400	
Total créances	48 400	
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Total disponibilités et divers		
Autres		
Total autres		
TOTAL	48 400	

4.2.4. Charges constatées d'avance

Nature des charges	31/12/2025	31/12/2024
Charges d'exploitation :		
Charges constatées d'avance	1 890	964
Total charges d'exploitation	1 890	964
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 890	964
Comparatif BILAN (Bilan Actif : 2050 rubrique CH)	1 890	964

4.3. Tableau des dépréciations de l'actif

	Dépréciations de l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Total immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions :				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Insta. générales, agencements des constructions				
Inst. techniques, mat. , et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles :				
Inst. générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et mobilier informatique				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Total immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations	283 500			283 500
Autres titres immobilisés				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Prêts et autres immobilisations financières		410 614		410 614
Total immobilisations financières	283 500	410 614		694 114
Stocks et en-cours				
Créances				
TOTAL GENERAL	283 500	410 614		694 114

Dépréciation de l'exercice :

La société a fait l'achat de 22 Bitcoin (BTC) pour un montant total de 2 080 580,28 euros.

Au 31 décembre 2025, le montant a été réévalué selon le cours moyen du dernier mois de l'année. Ce calcul a permis la comptabilisation d'une dépréciation de la valeur des Bitcoin de 410 614 euros.

5. Informations relatives au bilan passif

5.1. Capitaux propres

5.1.1. Capital social

Le capital social se décompose ainsi :

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice				
	Nombres de titres			
	Clôture N-1	Créés pendant l'exercice N	Remboursés pendant l'exercice N	Clôture N
Actions / Parts sociales	9 162 161	2 590 815		11 752 976

Nombre et valeur des actions / parts sociales par catégorie			
	Nombre d'actions / parts sociales	Valeur nominale	Commentaires / Droits conférés
Actions ordinaires	11 752 976	0,10	
Actions à droit de vote double			
Actions à dividendes prioritaire			
Actions de priorité			
Actions de jouissance			
Autres (à préciser)			
TOTAL	11 752 976	0,10	

5.1.2. Tableau des variations des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital	9 162 161			394 082	8 380 950			1 175 292
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	1 968 125			1 862 479	718 856			3 111 747
Ecart de réévaluation								
Ecart d'équivalence								
Réserve légale								
Réserves statutaires ou contractuelles								
Réserves réglementées								8 380 950
Autres réserves								
Report à nouveau	(1 894 725)	(5 278)						(1 900 003)
Résultat de l'exercice	(5 278)	5 278				(305 046)		(305 046)
Subventions d'investissement								
Provisions règlementées	82 592						(1 468)	81 124
Total capitaux propres	9 312 875			2 256 560	9 099 807	(305 046)	(1 468)	10 544 065

5.1.3. Provisions réglementées

Voir 5.2.1

5.2. Passifs et provisions

5.2.1. Etats de provisions

Nature des provisions	Montant au 01/01/2025	Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant au 31/12/2025
			Utilisées au cours de l'exercice	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires	82 592	2 136	3 604		3 604	81 124
<i>Dont majorations exceptionnelles de 30%</i>						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions réglementées						
Total des provisions règlementées	82 592	2 136	3 604		3 604	81 124
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Sous total provisions pour risques						
Provisions pour pensions et obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
Sous total provisions pour charges						
Autres provisions pour risques et charges						
Total des provisions pour risques et charges						
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisation de titres mis en équivalence						
Sur immobilisation de titres de participation	283 500					283 500
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients						
Autres provisions dépréciations		410 614				410 614
Total des provisions pour dépréciation	283 500	410 614				694 114
TOTAL GENERAL	366 092	412 750	3 604		3 604	775 237
Dont dotations et reprises d'exploitation						
Dont dotations et reprises financières		410 614				
Dont dotations et reprises exceptionnelles		2 136			3 604	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice						

5.2.2. Etats des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans	31/12/2024
Emprunts obligataires convertibles (1)	2 515 200		2 515 200		
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à un an maxi à + de un an					101 180
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	77 523		77 523		
Fournisseurs et comptes rattachés	188 061	188 061			164 591
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Impôts sur les bénéficiés					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)	308 877	308 877			996 366
Autres dettes	40	40			273 855
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES	3 089 701	496 978	2 592 723		1 535 991
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	2 515 200				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés					

5.2.2.1. Charges à payer

Nature des charges	31/12/2025	31/12/2024
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	77 523	
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
Total dettes financières	77 523	
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	104 614	48 520
Dettes fiscales et sociales		
Total dettes d'exploitation	104 614	48 520
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total dettes diverses		
Autres		
Total autres dettes		
TOTAL	182 137	48 520

03



Informations relatives au compte de résultat

Résultat d'exploitation

Résultat financier

Résultat exceptionnel

6. Informations relatives au compte de résultat

6.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires par catégorie d'activités			
Catégorie d'activités	31/12/2025	31/12/2024	Variation (%)
Production vendue de services	225 000	(25 000)	(1 000)
TOTAL	225 000	(25 000)	(1 000)

6.2. Autres produits d'exploitation

En euros	31/12/2025	31/12/2024
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Autres produits	2	3
Autres produits d'exploitation	2	3

6.3. Résultat financier

Produits financiers

Nature des produits	31/12/2025	31/12/2024
Produits de participations		
Revenus des titres de participation	148 326	90 947
Revenus sur autres formes de participation		
Revenus des créances rattachées à des participations		
Total produits de participations	148 326	90 947
Produits des autres immobilisations financières		
Revenus des titres immobilisés		
Revenus des prêts		
Revenus des créances immobilisées		
Total produits des autres immobilisations financières		
Revenus des autres créances		
Revenus des créances commerciales		
Revenus des créances diverses		
Total revenus des autres créances		
Revenus des valeurs mobilières de placement		
Escomptes obtenus		
Gains de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Autres produits financiers		
Reprises sur provisions		
Total des produits financiers	148 326	90 947
Comparatif Compte de Résultat (2052 rubrique GP)	148 326	90 947

Charges financières

Nature des charges	31/12/2025	31/12/2024
Charges d'intérêts		
Intérêts des emprunts et dettes	77 523	
dont : intérêts des emprunts et dettes assimilées	77 523	
dont : Intérêts des emprunts et dettes rattachées à des participation		
Intérêts des emprunts pour la trésorerie		
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	17 052	21 053
Intérêts bancaires et sur opérations de financement (escompte,...)		
Intérêts des obligations cautionnées		
Intérêts des autres dettes		
dont : Intérêts des dettes commerciales		
dont : Intérêts des dettes diverses		
Total charges d'intérêts	94 575	21 053
Pertes sur créances liées à des participations		
Escomptes accordés		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Autres charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	410 614	
Total des charges financières	505 189	21 053
Comparatif Compte de Résultat (2052 rubrique GU)	505 189	21 053

Résultat financier	(356 863)	69 894
---------------------------	------------------	---------------

6.4. Résultat exceptionnel

Produits exceptionnels	Imputation au compte	Montant
Amortissements dérogatoires	787250000	3 604
TOTAL		3 604

Charges exceptionnelles	Imputation au compte	Montant
Divers	671800000	(500)
Amortissements dérogatoires	687250000	2 136
TOTAL		1 636

RESULTAT EXCEPTIONNEL		1 968
------------------------------	--	--------------

6.5. Impôt sur les bénéfices

Répartition du montant global des impôts sur les bénéfices			
Taux d'imposition : %	Montant brut	Impôt (économie)	Montant net
Résultat courant	(307 014)		(307 014)
- Produits non imposables			
+ Charges non déductibles	4 624		4 624
+ Produits non comptabilisés au cours de l'exercice à réintégrer			
- Charges non comptabilisées au cours de l'exercice à déduire			
= Résultat fiscal courant	(302 390)		(302 390)
+ Résultat exceptionnel	1 968		1 968
- Produits non imposables	1 468		1 468
+ Charges non déductibles			
+ Produits non comptabilisés au cours de l'exercice à réintégrer			
- Charges non comptabilisées au cours de l'exercice à réintégrer			
= Résultat fiscal avant crédit d'impôt	(301 889)		(301 889)
- Crédits d'impôts			
= Résultat fiscal après crédit d'impôt			

L'impôt dû relatif aux résultats courant et exceptionnel a été calculé en multipliant le taux effectif d'imposition par les résultats courants et exceptionnels comptables, corrigé des réintégrations et déductions fiscales des charges courantes et exceptionnelles.

04



Autres informations

7. Autres informations

7.1. Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société

La société ONE EXPERIENCE dont le siège est situé au 8, rue Barthélémy Danjou, 92100 Boulogne Billancourt, France, est la société consolidante du Groupe.

7.2. Informations relatives aux filiales et participations

Sociétés	Capitaux propres	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
			Brute	Nette					
ONE EXPERIENCE FACTORY	23 799	100					888 561	(410 202)	
JAFO MARITIME	7 622	100					102 000	(1 682)	
LES TERRASSES DU MONT-BLANC	1 000	100					132 000	(19 303)	
ONE EXPERIENCE HOTELS	1 000	100					531 559	(25 735)	
LES RHODOS	1 000	99					78 000	(4 550)	
LES ORMES	3 000	100						(3 155)	
GALET	15 315	100					404 187	(110 254)	
KERISPER	10 000	20						(35 639)	
ONE NEST	1 000	51					361 427	50 552	
DIMOBA	3 019 417	100						266 928	
COMPAGNIE MEETING	60 000	100					2 501 733	(11 283)	
RAMBAGH	9 302	100					50 779	7 138	
INVESTOKEN	10 000	20					1 583	7 079	

7.3. Honoraires des commissaires aux comptes

Catégories	Commissaires aux comptes 1	Commissaires aux comptes 2
Honoraires dans le cadre de la certification des comptes annuels	20 000	
Autres honoraires		
TOTAL	20 000	

7.4. Informations au titre des opérations réalisées avec des parties liées

Toutes les transactions avec les parties liées concernent des transactions effectuées avec les sociétés du Groupe et sont conclues à des conditions normales de marché.